

RAPPORT FINANCIER

EXERCICE 2017



Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE





Assemblée générale

du 6 avril 2018

SOMMAIRE

1. Membres du Conseil d'administration,
membres de la Direction et Commissaire aux comptes

Page 5

2. Rapport du Conseil d'administration

Page 9

3. Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale

Page 19

4. Comptes annuels

Page 41

5. Rapports du Commissaire aux comptes

Page 71

6. Résolutions de l'Assemblée générale

Page 77





Membres du Conseil d'administration, membres de la Direction et Commissaire aux comptes

Liste des membres du Conseil d'administration

	Date début mandat	Date fin de mandat	Date AG nomination
PRESIDENT			
Monsieur Michel BAYLET	15/06/06	04/2023	15/06/06
VICE-PRESIDENTS			
Monsieur Xavier BESSE	26/04/07	04/2019	09/06/06
Monsieur Dominique BOUCHERIT	13/02/04	04/2019	10/06/04
Monsieur Louis-Olivier de BAGLION	02/12/04	04/2023	04/05/10
Monsieur Walter GUINTARD	04/05/10	04/2023	04/05/10
Monsieur Christian CASTANET	11/04/17	04/2019	11/04/17
Madame Marie-Claude NADALET	15/03/14	04/2021	10/06/08
Monsieur Jean PILLOT	08/03/11	04/2021	09/06/05
Monsieur Denis ROUMEGOUS	16/12/09	04/2019	04/05/10
Monsieur Richard SALLES	29/09/15	04/2023	09/06/05
Madame Marietta TRICHET	05/04/16	04/2021	11/04/17
ADMINISTRATEURS			
Monsieur Jean-Claude BERNARD	15/06/06	04/2021	15/06/06
Monsieur Pascal DELTEIL	29/09/15	04/2021	21/04/16
Monsieur Didier DESTRAIT	13/03/12	04/2021	22/03/12
Madame Nicole DALLA-BARBA	13/01/17	04/2021	11/04/17
Madame Isabelle DUVERGNE	03/11/15	04/2021	21/04/16
Monsieur Jean-Marie GUERIN	17/06/94	04/2021	17/06/94
Monsieur Claude DEVAUD	11/04/17	04/2023	11/04/17
Monsieur Noël RAMBAUD	22/09/17	04/2023	06/04/18
Monsieur Pascal RENAUD	15/09/10	04/2023	15/03/11
CENSEUR			
Monsieur Pascal COMBECAU	14/01/14	04/2020	
ADMINISTRATEURS SALARIES			
Monsieur Jacki BARDET	03/04/13	04/2019	03/04/13
Madame Nelly FAURE	03/04/13	04/2019	03/04/13
Monsieur Daniel DUGUET	03/04/13	04/2019	03/04/13
Monsieur Laurent NAREZZY	10/04/14	04/2019	03/04/13

Liste des membres de direction

DIRECTEUR GENERAL	
Monsieur Pierre CORDIER	
DIRECTEURS	
Monsieur Sylvain MERLUS	Directeur Général délégué
Monsieur David ALBAREDE	Directeur Indemnisation
Monsieur Kamel BELHAIMER	Directeur des Ressources Humaines
Monsieur David BIGOT	Directeur Technique et Système d'information
Monsieur Jean-Yves CHOTARD	Directeur Opérations d'assurance
Monsieur Philippe COT	Directeur Métiers et relation client
Monsieur Philippe DE MESLON	Directeur Région Commerciale Centre 16-24-87
Monsieur Gildas DUBOIS	Directeur Région Commerciale Nord 36-79-85-86
Monsieur Bruno FLEURY	Directeur Financier et Logistique
Monsieur Cédric FONTAN	Directeur Technique et Actuariat
Monsieur Bruno GOICHON	Secrétaire Général
Monsieur Loïc JOUANNEAU	Directeur Développement
Monsieur Gwénaél LE GUILLLOU	Directeur Maîtrise et performance des opérations
Monsieur Dimitri LELY	Directeur Technique risques agricoles
Monsieur Olivier TANYERES	Directeur Marché ACPS, Entreprises, Collectivités, et assurances collectives
Monsieur Pierre VERGEZ	Directeur Région Commerciale Sud 17-33-47

Liste du commissaire aux comptes

Titulaire

PricewaterhouseCoopers Audit SA
Représenté par
Mme Séverine MACHTELINCK
63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine

Suppléant

M. Eric DUPONT
63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine





Rapport du Conseil d'administration

Faits marquants

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires IARD & VIE 2017 présente un taux d'évolution positif de 0,7% par rapport à 2016 en raison d'une hausse du Chiffre d'Affaires VIE de +3,3% et d'évolution positive de +0,1% en IARD.

En IARD, les primes en assurance de biens et de responsabilité (ABR) sont en baisse de -0,7%. Cette évolution est tirée essentiellement, par les risques auto, dommages aux biens et incendie, et atmosphériques qui présentent respectivement des évolutions négatives de -0,4%, -0,6% et de -2,3%. Les risques de responsabilité civile présentent, quant à eux, une évolution positive de +0,6 %.

Le chiffre d'affaires IARD de l'Assurance de personnes (AP) est en progression de 0,8%. Elle s'explique par une hausse sur le risque santé individuelle de 1,5%, compensée partiellement par une baisse sur le risque Santé collective de -4,2%.

Avec 112,5 M€ de chiffre d'affaires, l'activité Vie, composée des produits épargne-retraite et prévoyance, enregistre une évolution positive de +3,3%. La production nouvelle en UC enregistre toujours une belle progression (+19,5%).

Par ailleurs, la période a été marquée par la poursuite de la commercialisation des certificats mutualistes lancée en juin 2016. La réalisation enregistrée dans les comptes au 31/12/17 s'élève à 17,4 M€ pour un total enregistré au bilan de 29,4 M€.

Les sinistres

Le rapport sinistres à cotisations de l'exercice 2017 reste stable.

L'année a été marquée par une sinistralité plus forte en événements atmosphériques avec notamment l'enregistrement de 5 événements tempête. Comme en 2016 le risque récoltes reste également fortement sinistré par le gel et la sécheresse. Par contre, la sinistralité des sinistres graves est en baisse notamment sur le risque auto RC.

Les frais généraux

Le taux de frais généraux est en amélioration. Il bénéficie de la diminution des frais généraux nets.

Les produits financiers

Les marchés sont restés en hausse, marqués par une faible volatilité contrairement à 2016, grâce à des fondamentaux macroéconomiques solides et un risque politique en baisse. Le résultat financier est malgré tout en baisse modérée en raison d'une réalisation de plus-values nettes plus faible par rapport à celle de l'année précédente.

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté.

Les résultats techniques

Le chiffre d'affaires

À la clôture de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires IARD de Groupama Centre-Atlantique s'élève à 500,6 M€. Il se compose des éléments suivants :

- Le Chiffre d'affaires directes : 491,5 M€ en évolution de -1,1 M€ par rapport à 2016.
- Le Chiffre d'affaires rétrocession Groupama : 9,1 M€ en hausse de 1,5 M€.

Pour l'exercice pur 2017, les cotisations acquises en affaires directes s'élèvent à 483,5 M€ en hausse de +0,1% par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires du risque auto s'élève à 139,3 M€ comparé à 139,2 M€ en 2016 soit une augmentation de 0,11% tirée par le métier automobile de tourisme, alors que les autres métiers évoluent défavorablement (auto entreprises, TMA et autres véhicules). À la clôture de l'exercice, il représente 28,8% du chiffre d'affaires total.

Les primes relatives aux branches dommages, responsabilité civile et incendie, sont en hausse de +0,20% par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 148,6 M€, soit 30,7% des primes acquises totales. Les métiers dommages habitation et dommages collectivités enregistrent une croissance respectivement de +1,1% et +1,3%.

Les primes des risques atmosphériques représentent 45,3 M€, en baisse de -0,8% soit 9,4% du montant total, notamment sur les risques récoltes.

En Santé et Prévoyance, le chiffre d'affaires est de 150,2 M€, en hausse de 0,4 % par rapport à 2016. Ce risque représente 31,1% des primes acquises totales, et se compose :

- du risque santé individuelle à hauteur de 104,6 M€ en hausse de 0,7%.
- le risque santé collective à 10,3 M€ en hausse de 2,2%.
- la prévoyance individuelle et collective pour un montant de 26,5 M€ en diminution de 4,4%.
- la garantie des accidents de la vie pour 8,8 M€ de cotisations acquises, en progression de 11,8% par rapport à 2016.

À la fin de l'exercice 2017, le portefeuille est réparti par marchés de la manière suivante :

- Marché des particuliers : 54,5%
- Marché agricole : 23,6%
- Marché des entreprises : 10%
- Marché des artisans, commerçants et professions libérales : 4,9%
- Marché des collectivités publiques et privées : 7%

L'activité Vie, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, enregistre une progression de +3,3% en 2017 par rapport à 2016. La production en Unités de Compte (UC) continue à enregistrer une belle progression (+19,5%). Le chiffre d'affaires s'élève à 112,5 M€ à fin 2017.

Concernant l'activité bancaire, le montant des encours des dépôts est en diminution de presque 10% par rapport à 2016 et s'élève à 155 M€. Le montant de l'encours des crédits est également en baisse, de 4% à 149 M€ fin 2017.

La sinistralité

Le rapport sinistres à cotisations 2017 exercice pur, toutes branches confondues, s'établit à 72,7% et reste stable par rapport à 2016, et ce malgré la hausse de la survenance d'événements atmosphériques, compensée par ailleurs par une baisse de l'enregistrement des sinistres graves en auto.

- Sur le risque auto, le rapport sinistres à cotisations est, à 77,9%, en diminution de 8,4 points par rapport à 2016 (86,3% en 2016), en raison de l'enregistrement d'une sinistralité de dossiers graves plus faible que sur l'exercice précédent. Cette amélioration s'observe principalement sur le métier automobile de tourisme : Le S/C est de 60,6% en dégradation de 15,9 points par rapport à 2016. Par contre, le métier Auto entreprise enregistre une évolution défavorable de sa sinistralité avec +33,3 points de S/C entre 2016 et 2017.

- En dommages RC, le rapport sinistres à cotisations 2017 de 50,1% est en amélioration de 3,9 points par rapport à 2016, s'expliquant notamment par les facteurs suivants :

- En incendie, le S/C à 79,5% est en amélioration de 0,1 point, en raison de la baisse de la charge sinistres (-1 M€), essentiellement sur l'incendie particulier (-2,7 M€) et sur l'incendie professionnel (-1,3 M€), alors que l'incendie agricole est en hausse (+3 M€) marqué notamment par l'enregistrement de deux dossiers majeurs supérieurs à 500 K€.

- En dommages aux biens le S/C est à 57,5% et en progression de 1,3 point avec une hausse de la charge sinistres de 1M€.

- En RC, le S/C ressort à 33,6% en diminution de 10,8% par rapport à 2016 (44,4%), en raison de la baisse de charge sinistre (-4,6 M€), avec notamment une baisse de la sinistralité grave en RC professionnelle.

- En risques atmosphériques et récoltes, le rapport sinistres à cotisations est de 130,7% en 2017 contre 87,6% en 2016 soit une dégradation de 43,1 points s'expliquant par les facteurs suivants :

- Un S/C à 105,5% en tempête qui se dégrade de 70,6 points, avec une charge sinistres à 27,3 M€ qui est en hausse de 18,3 M€ traduisant la survenance de 5 événements sur le 1er trimestre et en décembre.

- Un S/C en récoltes (grêle + MRC) à 164,3% en hausse de 9,9 points, impacté très fortement par des événements gel et sécheresse, soit une charge sinistre totale de 32 M€.

- En assurances de personnes, le S/C est de 72,6% en 2017 en dégradation de 1,2 point par rapport à 2016 (73,8%). Pour les risques santé individuelle et collective, le rapport sinistres à cotisations est en dégradation de 0,3 point à 71,7%. Le S/C en AP individuelle et collective s'améliore de 5,8 point (75,6% contre 81,4% en 2016), en raison notamment d'une baisse du S/C de la GAV de 35,8 points du fait de la baisse des sinistres graves pour 2,1 M€.

La formation du résultat

(en millions d'euros)	2016	2017	Variation	%
Cotisations émises	500,1	500,6	0,5	0,1 %
Variation des cotisations non-acquises	-2,4	-2,3	0,1	-4,2 %
Charges des sinistres	-353,8	-375,2	-21,4	6,0 %
Charges des autres provisions techniques	-3,2	1,1	4,3	-134,4 %
Marge technique brute	140,7	124,2	-16,5	-11,7 %
Solde de réassurance	-21,9	-9,6	12,3	-56,2 %
Marge technique nette	118,8	114,6	-4,2	-3,5 %
Frais d'acquisition et administration	-100,8	-99,1	1,7	-1,7 %
Autres charges et produits techniques	-7,3	-6,7	0,6	-8,2 %
Résultat d'exploitation	10,7	8,8	-1,9	-17,6 %
Résultat financier	15,8	15,1	-0,7	-4,4 %
Résultat non-technique	-1,7	-0,6	1,1	-64,7 %
Résultat exceptionnel	-1,6	-0,5	1,1	-70,7 %
Résultat avant IS et participation	23,1	22,8	-0,3	-1,5 %
Impôt sur les sociétés	-2,9	-4,4	-1,5	51,7 %
Résultat social	20,2	18,4	-1,8	-9,1 %

Après les opérations de réassurance avec Groupama S.A. et les caisses locales, la marge technique nette de Groupama Centre-Atlantique s'établit à 114,6 M€, soit 23% des cotisations contre 23,9% en 2016. Elle est en baisse par rapport à 2016 de 4,2 M€, marquée notamment par une charge des sinistres en hausse de 21,4 M€ en raison notamment d'une dégradation sur la sinistralité des dossiers sinistres sur exercices antérieurs.

Les **évolutions** positives du solde de réassurance (+12,3 M€) et des charges des autres provisions techniques (+4,3 M€) viennent **réduire partiellement** cet effet.

Le taux de frais généraux nets à 25,5% est en baisse de 0,9 point par rapport à 2016, grâce à l'évolution positive du chiffre d'affaires et à la baisse des frais généraux.

Le ratio combiné consolidé à **97,5%** reflète notre résultat technique et le niveau de nos frais généraux. Il est en hausse de 1 point mais reste à un bon niveau grâce à un résultat d'exploitation de qualité.

Le résultat financier à **15,1 M€**, ressort en baisse de 0,7 M€ par rapport l'année 2016. Les marchés sont restés en hausse, marqués par une faible volatilité contrairement à 2016, avec des fondamentaux macroéconomiques solides qui se confirment et un

risque politique en baisse. Le CAC termine en hausse de 9,3% à 5 313 pts (vs 4 862 pts en 2016). La stratégie d'allocation d'actifs a consisté à consolider le portefeuille dans le respect des limites de risques, à rechercher des investissements de rendement dans un contexte de taux toujours bas et à réaliser des plus-values dans les périodes de hausse des marchés.

Le niveau de réalisation d'opérations financières reste positif et la situation des plus et moins-values latentes est positive à 74,9 M€, en hausse de +12,6 M€ par rapport au 31/12/2016 (62,3 M€). Par conséquent, le taux de rendement comptable de 2017 (hors actifs stratégiques) ressort à **2,64%** contre 2,84% en 2016.

L'affectation des produits financiers est positive à 6,3 M€ pour l'activité d'assurance et à 8,8 M€ pour les fonds propres.

En conséquence, le résultat technique de l'assurance non-Vie est positif à 15,2 M€ **à comparer à 17,6 M€** en 2016.

Après la prise en compte des produits financiers des fonds propres, des opérations exceptionnelles et de l'impôt sur les sociétés, **le résultat présenté à l'Assemblée générale est positif à 18,4 M€.**

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

(Article D. 441-4 du code de commerce)

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I. - 1 ^o du Code du commerce : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2 ^o du Code du commerce : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					68	0					80
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	0,00	3 133,00 TTC	3 025,25 TTC	-294,69	-28 629,65	-22 766,09	0,00	527 780,51 TTC	14 219,27 TTC	-348,34	10 307,83 TTC	551 961,27 TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							0,00 %	95,62 % TTC	2,58 % TTC	-0,06 %	1,87 % TTC	100,00 % TTC
(B) Factures exclues du (A^o relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées)												
Nombre de factures exclues	4						0					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	1 204,05 TTC						0,00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 444-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)						- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)					
	Le signe - correspond à des avoirs fournisseurs						Le signe - correspond à des avoirs clients					

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Article D. 441 II. : factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II. : factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	0,00						0,00					
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A^o relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées)												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 444-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)						- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)					
	Le signe - correspond à des avoirs fournisseurs						Le signe - correspond à des avoirs clients					

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

Rapport de gestion financière

Contexte macroéconomique en 2017

L'année 2017 a débuté par un niveau d'incertitude élevé, en Europe, avec les élections françaises et allemandes et aux Etats-Unis avec l'investiture de Donald Trump. Ce niveau d'incertitude s'est progressivement réduit et l'année a été marquée par une accélération de l'ensemble des zones économiques, soutenue par un rebond de l'investissement productif et une reprise cyclique de l'industrie manufacturière. Ce cycle de croissance robuste et auto-entretenu ne génère pas de tensions inflationnistes à ce stade, donnant peu de pression aux banques centrales dans le resserrement de leurs politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, après un premier trimestre décevant, la croissance du PIB accélère au-dessus des 2% annuel au 3^e trimestre, avec des perspectives favorables à court terme au vu de la vigueur du marché de l'emploi, du besoin de restockage des entreprises et du redémarrage de l'inflation salariale. C'est dans ce contexte de croissance robuste que la Banque centrale américaine (FED) poursuit son resserrement monétaire : elle augmente son taux directeur de 75 points de base sur l'année dans la fourchette des 1,25-1,50% et débute au mois d'octobre la diminution de la taille de son bilan via le non réinvestissement d'une partie des remboursements obligataires. En fin d'année, l'adoption de la réforme fiscale de Donald Trump, avec notamment la baisse du taux d'imposition des sociétés à 20%, a contribué à soutenir la hausse de la valorisation des actifs risqués.

En zone euro, les chiffres d'activité surprennent à la hausse alors que les données d'inflation surprennent à la baisse. L'issue des élections françaises a permis d'éloigner le risque de déstabilisation de la zone euro. La monnaie unique s'apprécie sensiblement à partir du mois d'avril.

Ni l'incertitude sur la formation d'un gouvernement de coalition en Allemagne, ni le résultat des urnes en Catalogne ne viennent entamer la confiance des milieux d'affaires. Les indicateurs de confiance des chefs d'entreprises atteignent des niveaux historiquement élevés. L'activité progresse plus vigoureusement qu'aux Etats-Unis : le taux de croissance atteint 2,6% en rythme annuel au 3^e trimestre sur fonds d'accélération des créations d'emploi et d'un redressement

productif. En revanche, le scénario de reflation tarde à se matérialiser et la BCE est contrainte d'abaisser ses prévisions d'inflation à moyen terme. Ce contexte, ainsi que la forte hausse de l'euro face au dollar, ont milité pour une normalisation très progressive de sa politique accommodante : le programme d'achat d'actifs a été réduit de 60Mds\$ à 30Mds\$ par mois jusqu'en septembre 2018 et aucun calendrier sur la sortie de la politique d'achat d'actifs n'a été annoncé. La parité eurodollar clôture l'année à 1,20\$, en hausse de près de 15%.

L'accélération de la demande mondiale soutient les économies émergentes qui bénéficient de conditions monétaires favorables et de prix des matières premières qui progressent sensiblement sur la deuxième partie de l'année. Les exportations de marchandises sont proches de leur point haut de fin 2013. La croissance chinoise est en ligne avec les attentes, légèrement en dessous des 7% sur un an. La dynamique est favorable dans les pays d'Europe centrale et orientale dont un indice de confiance PMI agrégé (Pologne, Hongrie, République Tchèque, Russie, Turquie) suggère une confiance qui se rapproche des plus hauts de 2011. En revanche, la dynamique est moins vigoureuse en Amérique Latine : la reprise est toujours lente au Brésil et le Mexique souffre du resserrement monétaire opéré cette année.

Marchés financiers en 2017

Toutes les classes d'actifs risquées clôturent l'année avec des performances largement positives, soutenues par l'accélération de la croissance mondiale dans un environnement monétaire toujours accommodant.

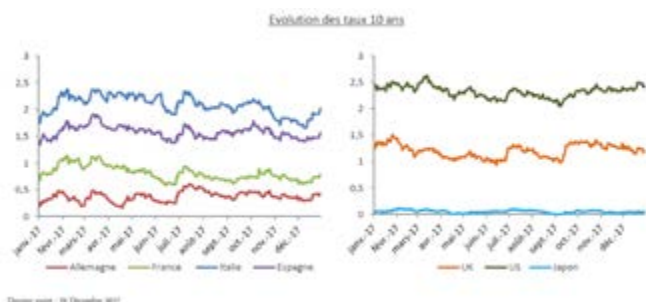
Évolution des marchés actions



La conjoncture mondiale particulièrement favorable et le retour des croissances bénéficiaires des entreprises contribuent à l'excellente performance des marchés actions mondiaux. La volatilité atteint des niveaux historiquement bas car l'excès de liquidités des investisseurs vient limiter les phases de baisse.

Les bénéfices 2017 sont attendus en hausse par rapport à 2016 de +21% au Japon, et +11% aux Etats-Unis et en zone euro contribuant à de bonnes performances sur les deux marchés (+20% sur le S&P et + 7% pour l'eurostoxx). Les indices d'actions émergentes sont portés par la performance boursière du secteur de la technologie en Chine. En fin d'année, la perspective du vote de la réforme fiscale par le Sénat américain contribue à la progression des valorisations des entreprises aux Etats-Unis.

Évolution des marchés de taux



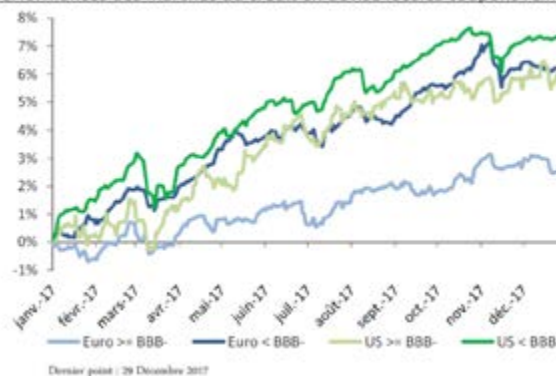
L'appétit pour le risque contribue à la bonne performance du crédit « Investment Grade » et « High Yield » dans un contexte où les taux de défaut des entreprises diminuent sur des niveaux historiquement bas.

En zone euro, les primes de risques ont accéléré leur resserrement après les élections présidentielles françaises. Sur la deuxième partie d'année, le discours accommodant de la BCE contribue au maintien des primes de risque sur des niveaux de taux et de primes bas. La recherche de rendement et l'appétit pour le risque poussent les investisseurs à se diriger sur le segment plus risqué du « High Yield » qui enregistre une performance solide de +6,2%.

Aux Etats-Unis, le regain de confiance des investisseurs, la remontée progressive du prix des matières premières et la diminution de l'incertitude sur la politique de l'administration Trump contribuent à sa performance significative en 2017 avec +6,4% sur « l'Investment Grade » et +7,5% sur le segment « High Yield ».

Évolution du marché du crédit

Performances des marchés du crédit en devise locales coupons réinvestis



L'appétit pour le risque contribue à la bonne performance du crédit « Investment Grade » et « High Yield » dans un contexte où les taux de défaut des entreprises diminuent sur des niveaux historiquement bas.

En zone euro, les primes de risques ont accéléré leur resserrement après les élections présidentielles françaises. Sur la deuxième partie d'année, le discours accommodant de la BCE contribue au maintien des primes de risque sur des niveaux de taux et de primes bas. La recherche de rendement et l'appétit pour le risque poussent les investisseurs à se diriger sur le segment plus risqué du « High Yield » qui enregistre une performance solide de +6,2%.

Aux Etats-Unis, le regain de confiance des investisseurs, la remontée progressive du prix des matières premières et la diminution de l'incertitude sur la politique de l'administration Trump contribuent à sa performance significative en 2017 avec +6,4% sur « l'Investment Grade » et +7,5% sur le segment « High Yield ».

La gestion financière

Les investissements

Dans un contexte économique plus favorable, marqué par une amplification de la croissance mondiale et des marchés en hausse, la stratégie d'allocation d'actifs 2017 a consisté à rechercher des solutions d'investissement générant de la protection, du rendement récurrent et de la diversification.

Les périodes de hausse des marchés du début d'année ont été mises à profit afin de réaliser des plus-values sur la poche actions, essentiellement sur les OPCVM. Par ailleurs, des acquisitions ont été réalisées au cours de l'année sur des OPCVM actions ayant pour objectif d'augmenter la diversification et le niveau des revenus récurrents.

Au niveau de la poche obligataire, les investissements sur les dettes privées ont été privilégiés compte tenu du contexte de taux de rendement bas, avec un positionnement sur les corporate de ratings A et BBB de bonne qualité. Comme en 2016, le niveau des taux du souverain core n'a pas permis de renforcer cette poche (OAT à 0,81% au 31/12/2017). Les opérations réalisées ont été également guidées

par une recherche d'optimisation des taux de rendement. Quelques plus-values opportunistes ont été réalisées afin de réduire l'exposition à des titres de notation de moins bonne qualité.

Par ailleurs, des investissements ont été réalisés sur les obligations structurées à capital protégé, et sur des OPCVM de crédits financiers et fonds « High Yield » court terme. Les choix d'investissement ont été réalisés dans une optique de diversification, de réduction du risque et d'apport de rendement récurrent.

Par ailleurs, la poursuite de la commercialisation des certificats mutualistes a permis de collecter 17,4 M€ de fonds qui ont été cantonnés dans un portefeuille sans risque de type obligataire. Dans ce contexte de taux d'intérêt toujours bas, ne facilitant pas les investissements sur la poche obligataires, des opérations d'optimisation de la trésorerie ont été réalisées par la souscription de livret bancaire ou de DAT plus rémunérateur que des OPCVM de trésorerie ou que les taux d'intérêt au jour le jour (EONIA).

Au global, le taux de rendement comptable à 2,64% est en légère baisse mais reste encore à un niveau favorable.

Les marchés sont restés en hausse, marqués par une faible volatilité contrairement à 2016, avec des fondamentaux macroéconomiques solides qui se confirment et un risque politique en baisse. Le CAC termine en hausse de 9,3% à 5 313 pts (vs 4 862 pts en 2016).

Le stock des plus et moins-values latentes est positif à 74,9 M€, en hausse de +12,6 M€ par rapport au 31/12/2016 (62,3 M€).

Le résultat financier

Composé des produits courants, des plus ou moins-values de cessions et des dotations

Perspectives 2018

Comme en 2017, la croissance mondiale ne devrait pas connaître d'accélération marquée et poursuivre son cycle de croissance. Le cycle conjoncturel se poursuit dans la mesure où il y a toujours du retard dans la reconstitution des stocks et dans l'investissement.

La croissance Américaine devrait rester équilibrée et continuer à soutenir les investissements et les créations d'emplois à un niveau élevé. Cette poursuite de l'amélioration justifie le rythme prévu par la Fed pour une remontée progressive des taux.

La conjoncture reste également bien orientée dans la zone euro, favorisée par la politique durablement accommodante de la BCE qui demeure un facteur de soutien des marchés et de soutien à l'investissement. Avec le retour de l'inflation, la BCE devra progressivement normaliser sa politique monétaire.

A l'opposé, les deux principaux risques à la baisse sont liés à l'instabilité financière et aux aléas politiques et sociaux. Le risque de variation brutale des devises ou d'ajustement du prix des actifs risqués peut rapidement provoquer un resserrement des conditions financières.

Après une année 2017 caractérisée par une faible volatilité, celle-ci pourrait réapparaître en 2018. Néanmoins, le contexte devrait rester porteur pour les actions soutenu par la reprise économique plus favorable et l'environnement de taux bas. Les valorisations restent élevées en absolue mais attractives relativement au niveau des taux du crédit. Le potentiel d'appréciation des marchés actions demeure et l'amélioration

ou reprises aux provisions pour dépréciation, le résultat financier constitue une ressource importante pour l'équilibre financier de la société.

Les produits nets des placements sont positifs à +15,1 M€ en 2017 contre +15,8 M€ en 2016, en baisse de 0,7 M€. Cette évolution s'explique par la réalisation d'un niveau de plus-values nettes plus faible compensée partiellement par une baisse des dotations aux provisions. Malgré un environnement de taux toujours bas, les revenus des placements sont en hausse modérée. Comme en 2016 des dividendes des titres Groupama Holding ont été enregistrés pour 1,6 M€.

Dépréciation des titres stratégiques Groupama Holding

Les résultats 2011 et 2012 de la caisse régionale avaient été très significativement impactés par la dépréciation des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2 pour un total de 201,2 M€.

Au 31/12/2017, la valeur de recouvrement des titres Groupama Holding et Groupama Holding 2 reste stable par rapport à celle retenue dans les comptes au 31 décembre 2012. En application de la recommandation Groupe, aucune reprise de provision n'a été enregistrée dans les comptes.

La solidité financière

Les plus-values latentes totales atteignent 74,9 millions contre 62,3 millions d'euro en 2016 en hausse de 12,6 M€. Cette évolution est principalement due à la hausse des plus-values latentes sur les poches actions pour 7,3 M€ et obligataire pour 5 M€.

La bonne tenue des marchés a permis de compenser l'extériorisation de 2,5 M€ de plus-values nettes.

des résultats des entreprises sera un soutien important, surtout dans la zone euro.

Dans ce contexte plus favorable aux actifs risqués, la politique d'investissement au sein de Groupama Centre-Atlantique se fera en optimisant la prise en compte des contraintes de limitation des risques définies par le groupe, afin de rechercher à la fois du rendement et de la diversification mais également de la sécurité en recourant à des protections.

La recherche de titres performants permettant d'atteindre un niveau correct de rémunération des fonds propres, tout en garantissant une bonne maîtrise du risque, sera poursuivie ; la récurrence et la distribution du revenu et la recherche de thématiques porteuses seront des critères de prédilection.

Comme en 2017, la situation actuelle des marchés obligataires nous invite à être prudents dans un contexte de risque de remontée progressive des taux. Le scénario d'investissement devra prendre en compte ce risque et les conséquences en matière de rendements récurrents. Dans ce contexte d'équilibre du couple rendement/risque et coût en capital, la stratégie d'investissement reposera :

- Sur la poursuite de l'enrichissement du mandat de gestion avec Groupama Asset Management, en recherchant des solutions de diversification sur les émetteurs privés de bonnes notations, avec un poids de la dette souveraine qui sera en baisse dans l'attente de meilleures conditions de rémunération.

- Sur une évolution contenue de la poche actions, dans le respect des limites de risques définies par le groupe.
- Sur une gestion dynamique de la poche trésorerie, avec une poche de Dépôt à Terme (DAT) importante.

Une attention particulière devra être portée :

- l'augmentation des produits récurrents,
- la maîtrise du niveau de l'exposition action,
- la reconstitution du latent,
- la liquidité et à la diversification du portefeuille,
- l'adéquation des maturités avec les durations de passif tels qu'ils sont identifiés dans le rapport actuariel.
- au coût en capital du portefeuille dans Solvabilité 2

Certificats mutualistes

Après le démarrage de la commercialisation des certificats mutualistes en 2016 qui avait permis à la caisse régionale de collecter 12,1 M€, la collecte de 2017 s'est poursuivie à hauteur de 17,4 M€.

Dans ce cadre les fonds collectés sont cantonnés dans des poches de placements sécurisés.

L'objectif de collecte pour Groupama Centre Atlantique est de 45 M€ à l'horizon 2019.

Solvabilité 2

Après une année 2017 qui a vu un accroissement des reportings à réaliser pour le pilier 3, l'année 2018 sera consacrée à l'amélioration des process d'élaboration et à la réduction des délais.

Le choix des investissements sera également guidé par la prise en compte du coût en capital des produits.





Rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale

Groupama, un groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Au travers de ses marques complémentaires, le groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable. Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance – protection des vies et des biens, conseil, prévention, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la vie humaine, les réseaux de soins, l'étude du dérèglement climatique, la sécurité sur la route, etc. Le groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE participe pleinement de la performance de notre groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos collaborateurs, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés, etc.), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables, etc.) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication, etc.).

Une direction RSE Groupe, créée en 2008, et aujourd'hui rattachée à la DRH groupe pour davantage de transversalité, impulse et coordonne la politique RSE dans le groupe. Elle rend compte de l'avancement de la stratégie RSE au Comité d'éthique groupe. Elle anime notamment un réseau de 50 correspondants issus de l'ensemble des entités (Caisses Régionales et Fédération nationale, Groupama SA, filiales françaises et internationales, GIE informatique et logistique Groupama Supports et Services) qui participent à l'élaboration des plans d'action et échangent sur leurs bonnes pratiques. Élaborée en 2008, amendée en 2014 pour tenir compte des évolutions, une charte éthique récapitulant les engagements et valeurs du groupe Groupama ainsi que les règles de conduite qui en découlent pour les collaborateurs a été diffusée dans l'ensemble du groupe.

Le nouveau cycle de communication marque Groupama, qui a démarré en 2016 et qui se poursuit notamment avec une marque employeur rénovée en 2017, est axé sur la mise en avant d'une identité de marque plus globale. La marque intègre désormais tous les aspects qui la caractérisent : les produits et services, certes, mais également les aspects métiers, l'identité, la dimension employeur et la responsabilité sociale et sociétale. Cette nouvelle approche, qui met donc l'accent sur l'identité mutualiste du groupe, ses valeurs et ses engagements, est particulièrement en phase avec la RSE de Groupama.

Suite à la loi Sapin 2 de fin 2016, Groupama a annoncé la transformation de son organe central en SAM (société d'assurance mutuelle). Avec cette évolution, Groupama réaffirme son identité mutualiste enracinée dans les territoires et simplifie la structure du groupe en mettant en cohérence son organisation et ses valeurs pour servir ses sociétaires et clients. Par ailleurs, la promulgation des lois Sapin 2 et Devoir de vigilance (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, et à l'environnement) ont amené le groupe notamment à travailler en 2017 à la modification de sa charte éthique et

à la mise en place d'un dispositif d'alerte éthique à déployer dans les entreprises. La démarche RSE est déclinée au sein de Groupama Centre-Atlantique, par le biais d'un référent RSE.

Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

2017 est la deuxième année du plan d'action triennal RSE du groupe (2016-2018), plan-cadre qui définit des axes de progrès dans lesquels s'inscrivent les entreprises du groupe.

Rappel : fort du bilan de sa première stratégie RSE (2013-2015), le groupe s'est doté pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan triennal. L'objectif de cette nouvelle stratégie sera de mobiliser l'ensemble du groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service des enjeux stratégiques du groupe. Le nouveau plan d'action a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer encore plus la RSE dans le quotidien du groupe Groupama.

Focus sur le rôle du comité d'éthique du groupe :

Au niveau du groupe, c'est le Comité d'éthique qui supervise la stratégie RSE et oriente les objectifs à atteindre. Ainsi, en 2017, la séance du 14 mars a été consacrée à la présentation du bilan des actions 2016, et la séance du 14 novembre a permis de valider :

- le projet de dispositif d'alerte éthique, les modifications de la charte éthique et la création d'un code de conduite, dans le cadre de l'application des lois Sapin 2 et Devoir de vigilance ;
- les orientations prioritaires RSE de fin 2017 et de 2018.

Les informations qui suivent sont présentées selon les axes de la stratégie RSE du groupe :

- Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur, en développant la diversité, l'employabilité, la qualité de vie au travail de ses collaborateurs ;
- Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients, via le conseil, la prévention, des offres adaptées, notamment pour réduire les vulnérabilités ;
- Contribuer au développement des territoires et au progrès de la société civile ;
- Agir pour l'environnement, en réduisant l'empreinte écologique directe et indirecte.

Mettre en œuvre une responsabilité étendue en tant qu'employeur

Fort de ses valeurs, le groupe Groupama conduit des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, il a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans qui ont donc été actualisés pour les années 2016-2018 (sur le périmètre groupe uniquement), dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail. Afin d'anticiper au mieux les impacts et opportunités créés par le digital dans le domaine des ressources humaines, le groupe accompagne les fonctions RH dans la compréhension de ces enjeux et les moyens qui pourraient être déployés. Par exemple, après le RH Digital Day de 2016 dédié au numérique, le RH Day de 2017 a réuni toutes les équipes RH du groupe autour du sujet de « l'expérience collaborateur », en les invitant à se mobiliser sur les enjeux du recrutement, de l'intégration, du management, du collaboratif et du parcours professionnel, grâce à des témoignages

et des présentations de projets et solutions innovants.

Emploi

Faits marquants groupe 2017 :

- Lancement de la nouvelle marque employeur : la parole est donnée aux vrais clients qui s'expriment sur leurs attentes vis-à-vis des différents métiers Groupama (commerciaux, gestionnaires, actuaires, community managers...). La nouvelle communication répond ainsi aux enjeux de notoriété et d'attractivité de la marque et de recrutement des entreprises.
- Groupama poursuit et renouvelle ses formules de recrutement, comme les Jobmeetings, dans 9 villes de France (Paris, Lille, Orléans, Troyes, Strasbourg, Nantes, Mulhouse, Besançon, Dijon). Ces rencontres étaient organisées sous format d'afterwork, afin d'échanger dans la convivialité ; également, des sessions de recrutement des commerciaux sous forme d'escape games (le jeu opère comme une présélection des candidats et révèle les profils et potentiels nouveaux).

Concernant l'entreprise, la Caisse Régionale a participé en 2017 à 7 événements emplois :

- Salon Agricole ADEFA Civray : le 30 mars 2017
- Salon pour l'emploi Châteauroux : le 23 mai 2017
- Forum Nouvelle Aquitaine Acclameur : le 8 juin 2017
- Job dating 87 : le 5 septembre 2017
- Salon handicap 33 : le 14 novembre 2017
- AGRO CAMPUS ANGERS : le 21 novembre 2017
- Forum EMPLOI Poitiers : 30 novembre 2017
- Participation de Groupama Centre-Atlantique à l'école de la deuxième chance avec pour ambition de mettre les jeunes sortis du système scolaire, de passer dans des conditions semi-réelles d'entretien d'embauche dans le but de :
 - comprendre les techniques d'entretien,
 - d'encourager l'expression positive,
 - d'adopter des arguments convaincants,
 - de favoriser la bonne posture,
 - d'évaluer les forces et les faiblesses de chacun pour progresser et savoir « se vendre » en situation réelle.
- Présentation de l'entreprise et participation au Forum de l'École Agro CAMPUS Angers :
 - promotion de la marque employeur et des nouveaux métiers recherchés dans l'ingénierie agricole,
 - proposition de stages innovants.
- Lancement du recrutement par cooptation : une démarche dynamique où chaque collaborateur peut, s'il le souhaite, contribuer activement au recrutement de nouvelles compétences et ainsi, à la croissance de l'entreprise en contrepartie d'une prime exceptionnelle. Cette démarche permet de :
 - Rencontrer des personnes qui, sans les collaborateurs, n'auraient pas été en contact avec l'entreprise ;
 - Diversifier les sources de contact en rendant acteurs les salariés dans la recherche de nouveaux talents.
 - Bénéficier de candidatures ciblées, car les salariés sont les mieux placés pour parler de l'entreprise et de ses métiers au quotidien.

L'effectif de l'entreprise au 31 décembre 2017 s'établit à 1.523 salariés. Les données 2017 font apparaître 211 embauches (tous types de contrats confondus – hors CDD d'été) et 96 départs CDI (dont 4 mutations au sein du Groupe), dont 21 licenciements. La répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique est la suivante :

- 64,22 % de femmes et 35,78 % d'hommes,
- 8,47 % des salariés ont moins de 30 ans, 61,72 % ont entre 30 et 49 ans et 29,81 % ont 50 ans et plus

– Répartition géographique des salariés :

Département	CDD	CDI	Total général
16	2	65	67
17	6	95	101
24	9	159	168
33	12	220	232
36	8	98	106
47	5	69	74
79	37	480	517
85	2	91	93
86	2	63	65
87	5	95	100
Total général	88	1435	1523

L'effectif se situe en diminution de 0,79 % par rapport au 31 décembre 2016 (12 salariés). Éléments de rémunération et/ou masse salariale : Concernant la masse salariale, elle s'établit à 58 677 953 euros en 2016 et 58 539 989 euros en 2017.

Organisation du travail

La durée théorique du travail dans l'entreprise se situe entre 34 heures 30 minutes et 38 heures 30 minutes par semaine sans modification sensible par rapport à 2016. L'absentéisme s'établit à un taux de 7,85 % (dont 66,56 % des absences liées à la maladie et 19,81 % à la maternité/paternité), soit une baisse de 0,84 en point de pourcentage, dont 4,94 en point de pourcentage en moins d'absences liées à la maladie. Début 2017, la Direction a souhaité ouvrir une négociation de l'accord d'aménagement du temps de travail du 18 décembre 1998 estimant que les systèmes d'organisation mis en place n'étaient plus le mode de fonctionnement le plus adapté à nos activités. Après l'échec de renégociation de l'accord, la Direction a pris la décision de dénoncer l'accord en vigueur le 30 juin 2017 ouvrant ainsi une période de survie de l'accord pendant laquelle les parties ont ouvert de nouvelles négociations afin d'essayer d'aboutir à un accord de substitution.

Relations sociales

Au niveau du Groupe :

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le groupe, le dialogue social de Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, groupe en France, UDSG et UES.

Le Comité d'Entreprise Européen (CEE) reçoit des informations dans la perspective d'un échange et d'un dialogue sur des questions transnationales. Le CEE s'est réuni 2 fois en 2017. Il couvre un périmètre européen représentant 29 848 collaborateurs au 31/12/2017 (-389 par rapport au 31/12/2016), dont 13 697 salariés du périmètre consolidé (- 389 par rapport au 31/12/2016). En 2017, le bureau du CEE, composé de sept représentants du personnel parmi les membres du CEE, s'est réuni 3 fois.

Le Comité de groupe (CG), instance de dialogue et de réflexion, reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions d'emplois, les perspectives économiques du groupe pour l'année à venir. Il couvre un périmètre en France représentant 24 684 collaborateurs au 31/12/2017 (- 161 par rapport au 31/12/2016), dont 8 533 salariés du périmètre consolidé (- 161 par rapport au 31/12/2016). En 2017, cette instance s'est réunie 4 fois sur les principaux thèmes suivants : l'actualité et les projets groupe, la présentation des comptes 2016, ou encore le partenariat avec Orange dans le cadre du démarrage de l'activité d'Orange Bank.

La Commission de Dialogue Social Groupe (CDSG), émanation du Comité de groupe, constitue l'instance de négociation au niveau du groupe. Les accords négociés et signés dans le cadre de cette instance ont vocation à être appliqués à l'ensemble des entreprises et collaborateurs du groupe en France. Les travaux de la CDSG ont conduit à la signature d'un avenant du 15 décembre 2017 à l'Accord sur la Qualité

de Vie au Travail.

La Commission Qualité de vie au travail Groupe (CQVT), créée par l'accord groupe relatif à la QVT, lieu d'échanges et de préconisations, a poursuivi le dialogue sur la qualité de vie au travail et les actions conduites au sein du groupe et de ses entreprises en France.

L'Unité de Développement Social Groupama (UDSG) L'UDSG est une association de type loi 1901 qui regroupe l'ensemble des entreprises du périmètre mutualiste agricole (Groupama SA, Caisses Régionales, Groupama Supports et Services, etc.), soit 18 345 salariés au 31/12/2017 (- 23 par rapport au 31/12/2016), dont 2 789 salariés du périmètre consolidé (- 26 par rapport au 31/12/2016).

L'Unité Économique et Sociale (UES) Cette unité couvre Groupama SA, Gan Assurances, Groupama Gan Vie, Gan Prévoyance, Gan Patrimoine et Groupama Supports et Services et représente 6 909 collaborateurs au 31/12/2017 (soit - 131 collaborateurs par rapport au 31/12/2016).

Bilan des accords collectifs Groupe

Thématiques couvertes par les accords collectifs conclus dans les entreprises du Groupe (au niveau entreprise, UDSG, UES ou Groupe)	
Dialogue social/Représentation du personnel	Dialogue social
Contrat de travail	CDD à objet défini
Rémunération et avantages sociaux	Rémunération Intéressement Prévoyance lourde Frais de soins
Emploi/Formation	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
Conditions de travail	Accord relatif au Télétravail QVT et droit à la déconnexion
Diversité/Égalité des chances	Contrat de génération

L'accord groupe de février 2011 relatif à la Qualité de Vie au Travail a été complété d'un second avenant en date du 15 décembre 2017, qui vise à intégrer des dispositions et mesures sur le droit à la déconnexion au bénéfice de chaque salarié, de nature à garantir un équilibre entre les temps consacrés à la vie professionnelle et à la vie privée. Le dispositif conventionnel Groupe sur la QVT définit un socle commun aux entreprises pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les risques notamment psychosociaux.

L'avenant de décembre 2017 permet ainsi de renforcer l'accord QVT Groupe en :

- Intégrant les mesures destinées à garantir un équilibre au bénéfice de chaque salarié, entre les temps consacrés à la vie professionnelle et à la vie privée, notamment via des mesures d'information, de sensibilisation ou de formation favorisant l'exercice du droit à la déconnexion, assorti d'un devoir de non-sollicitation;
- Pérennisant le rôle de la Commission Qualité de vie au travail groupe et les moyens qui lui sont attribués : cette commission paritaire est un lieu d'échanges et de préconisations, et examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe.

En 2017, la commission QVT s'est réunie 3 fois notamment afin d'évoquer les sujets liés au digital et aux modes d'organisation du travail, notamment au travers d'exemples concrets d'outils/applications développés dans le Groupe. Les réunions de la Commission QVT ont ainsi permis d'évoquer :

- la place des outils digitaux et leurs enjeux en termes de formation des collaborateurs et d'accompagnement managérial;
- l'impact du digital sur l'aspect social et organisationnel des entreprises;
- les méthodes d'élaboration des projets.

Le Groupe a poursuivi en 2017 ses actions de promotion de la Qualité de Vie au Travail, notamment par des communications sur les bonnes pratiques et la formation

pour mieux utiliser les TIC, ou l'ergonomie des postes de travail pour prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Pour l'UDSG :

L'épargne salariale (accord du 10 juillet 2017 portant révision du Perco-I mis en place par l'accord du 29 novembre 2006). L'accord signé le 10 juillet 2017, et entré en application le 1er janvier 2018, ouvre les possibilités offertes aux salariés d'épargner en vue de leur retraite en :

- créant 3 nouveaux FCPE qui viennent élargir la gamme du Groupe;
- mettant en place une grille de gestion pilotée diversifiée (6 fonds au lieu de 3);
- relevant le plafond d'abondement à 800 € (au lieu de 650 €);
- permettant la perception d'un abondement unilatéral de l'employeur, sans versement du salarié (l'entreprise prenant chaque année sa décision d'abonder ou non le plan selon sa situation).

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique :

Organisation du dialogue social

Groupama Centre-Atlantique, en cohérence avec le groupe, veille dans son dialogue social à déployer les accords mis en place au niveau de l'UDSG et du Groupe, mais également à examiner et renégocier toute thématique présentant de l'intérêt pour l'entreprise et ses salariés.

L'entreprise veille aussi au bon fonctionnement des instances CE, DP, CHSCT et les commissions de suivi issues des accords et s'assure que les représentants du personnel ne rencontrent pas de difficulté dans l'exercice de leur mandat. Le 5 mai 2017, un accord collectif est venu dessiner un nouveau visage des instances représentatives en amont des élections qui ont eu lieu courant octobre 2017. Cet accord prévoit, à l'instar du Comité d'entreprise, une délégation du personnel unique, c'est-à-dire compétente sur l'ensemble du territoire de l'entreprise, composée de 15 membres élus titulaires et autant de membres élus suppléants. Il prévoit par ailleurs trois Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail répartis comme suit :

- région ouest : départements 79, 85, 16 et 17
 - région est : départements 86, 36 et 87
 - région sud : départements 33, 24 et 47
- comprenant respectivement 6, 4 et 5 représentants du personnel ; désignés au regard de l'article L.4613-1 du Code du travail.

Comité d'entreprise : L'entreprise dispose d'un CE unique représentant l'ensemble des sites de gestion de l'entreprise qui se réunit une fois par mois avec la participation systématique du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, du DRH et du Responsable des Relations Sociales. Sont abordées au cours des réunions mensuelles dont l'ordre du jour est proposé par les membres du CE à la Direction, toutes questions relatives à la vie économique et sociale de l'entreprise, son organisation et ses projets.

Délégués du Personnel et CHSCT : L'animation de ces instances est assurée par un responsable DRH qui coordonne la préparation de ces instances et veille à la cohérence des réponses apportées sur l'ensemble des différents sites. Ces instances se réunissent régulièrement conformément aux dispositions légales :

- Mensuellement pour les DP GCA,
- Trimestriellement pour les CHSCT sur les 3 périmètres géographiques Est/Ouest/Sud. Le CHSCT de Niort ayant un périmètre sur plusieurs départements, il peut se déplacer également dans les agences commerciales afin d'examiner les conditions de travail des salariés du réseau commercial.
- Dans le cadre de l'accord relatif à la prévention des risques signé le 19/09/2013, une Commission Centrale Hygiène Sécurité et Conditions de travail (CCHSCT) a été mise en place avec les partenaires sociaux. Chargée d'instruire toutes les situations impactant de manière transversale les conditions de travail de tout ou partie des

salariés de l'entreprise. Elle se réunit tous les quadrimestres et elle est composée entre autres d'un représentant de chaque CHSCT de site, ce qui permet un vrai dialogue entre les 3 CHSCT de l'entreprise.

Représentants syndicaux : 6 syndicats sont présents dans l'entreprise, il s'agit des syndicats suivants : CFDT, SNEEMA.CFE.CGC, CGT, FO, CFTC et UNSA-AA. À la suite des élections du CE en octobre 2017, les 6 organisations syndicales sont aujourd'hui représentatives (CGT, FO et UNSA-AA) et participent aux négociations. Au sein des organisations syndicales représentatives, les délégués syndicaux sont aussi très fortement investis dans les délégations syndicales centrales du Groupe et sont amenés à participer aux différentes négociations au niveau du Groupe ou de l'UDSG.

Bilan des accords collectifs : 5 ont été conclus à Groupama Centre-Atlantique en 2017 sur les thématiques suivantes : Élections CE/DP et CCPMA ; Intéressement ; Dialogue social

Accords ou thèmes abordés en négociations

2017 :

- Négociation annuelle obligatoire pour 2017 = PV de désaccord du 7 février 2017.
- Négociation annuelle obligatoire pour 2018 = ouverture de la négociation en novembre 2017 et PV de désaccord du 6 février 2018.
- Poursuite de la négociation sur l'aménagement du temps de travail suite à la dénonciation de l'accord d'aménagement du 18 décembre 1998 et de ses avenants

Projets de négociations à venir d'ici fin 2018 :

- Négociation annuelle obligatoire pour 2019
- Révision de l'accord GPEC
- Révision de l'accord Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Commissions de suivi des accords collectifs en 2017 : Pour chaque accord signé, une commission de suivi paritaire est instaurée permettant aussi aux représentants du personnel de suivre dans la durée la mise en application de l'accord signé :

- Commission GPEC 2 fois par an (juin et décembre)
- Commission Handicap
- Comité Diversité
- Comité égalité hommes femmes

Santé et sécurité

Concernant la santé et la sécurité, l'entreprise a négocié le 19 septembre 2013 un accord collectif relatif à la prévention des risques professionnels. Le 5 mai 2017, un avenant a été signé apportant une modification sur la composition de la délégation CHSCT à la CCHSCT compte tenu du nouveau périmètre des instances.

Faits marquants groupe 2017 :

Travaux de la commission QVT Groupe en 2017 : modalités d'exercice du droit à la déconnexion et à la mise en place des moyens de régulation des outils numériques. Les actions QVT se poursuivent dans de nombreuses entreprises du groupe, comme :

- le déploiement d'un e-learning intitulé « Tous acteurs de la QVT » (objectif 2018 : 100 % des collaborateurs) ;
- la poursuite des programmes RPS, TMS... dans les entreprises du groupe ;
- la mise à profit de la Semaine de la QVT par des actions de sensibilisation et de communication (ex. à GSA, ateliers sur la « Digital Detox » au cours de la Semaine de la QVT : Quelles conséquences de la transformation numérique des entreprises ? Quels effets sur la santé ? Quels comportements adopter ? puis démarrage de sondages hebdomadaires sur le bien-être au travail) ;
- dispositif CELA dans les entités Françaises du Groupe qui prévoient des mesures d'écoute psychologique et d'assistance sociale mis à dispositions des salariés.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique, on recense 14 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 5,44 % et le taux de gravité est de 0,07 %. Sur ce même périmètre, 3 maladies

professionnelles ont été déclarées mais aucune n'a été reconnue par la MSA. Concernant les actions favorisant l'expression des salariés à Groupama Centre-Atlantique, la Direction Générale a mis en place un chat au mois d'octobre 2017, au départ plus général il a ensuite été réservé au suivi de la réforme de l'aménagement du temps de travail permettant aux collaborateurs d'échanger en toute liberté sur l'objectif de la réforme.

En 2017, l'entreprise a renouvelé le « corner café », c'est à dire un moment de convivialité pour échanger entre collègues de différents services et rencontrer – en petit comité – les membres du Comité de Direction.

Groupama Centre-Atlantique a également participé à la Fête des Voisins au Travail le 5 octobre 2017, un moment de convivialité pour faire connaissance avec ses collègues. Ainsi certaines agences ont organisé des rencontres avec des commerçants voisins et sur les sites, cette initiative a été proposée aux équipes souhaitant organiser un moment de convivialité, de bonne humeur et d'échanges avec des collègues avec pour un concours de la photo la plus sympathique qui a permis à une équipe d'un chèque « convivialité » de 200 €.

Lancement en 2017, également du projet « Grand Angle » qui s'inscrit dans la politique immobilière de la caisse régionale, suite à une étude globale sur le devenir de ses immeubles. Il concernera tout d'abord les bâtiments de Périgueux, Agen puis Niort et de Chauray avec l'ambition de regrouper l'ensemble des collaborateurs du bassin niortais en rénovant en profondeur ces bâtiments, pour les adapter aux conditions de travail et au management d'aujourd'hui, et faire du siège de la caisse régionale un lieu qui manifeste ce que l'entreprise souhaite être. Il pourra également concerner d'autres sites avec comme objectif la rénovation et le réaménagement des locaux afin de moderniser et de dynamiser les espaces de travail avec notamment du nouveau mobilier.

En 2017, participation de Groupama Centre-Atlantique aux « Créateurs de succès » avec présentation de deux projets. Cette action Groupe a pour objectif de valoriser les petits et grands succès des entreprises du groupe, de distinguer les équipes qui en sont les artisans, de mieux faire connaître les avancées et les réussites à mettre à l'actif du groupe et des entreprises qui le composent.

En 2017, la mise en place d'un SVI pour l'accueil physique du site de Niort a permis une meilleure répartition et une diminution notable des flux sur le standard, cette mise à place a été suivie d'un réaménagement de l'espace Accueil et les assistantes du siège à Niort continueront à assurer une permanence depuis leur poste de travail (gestion des flux téléphoniques routés par le SVI et, par exception, gestion des flux visiteurs).

En 2017 également et afin de pouvoir anticiper les départs à la retraite, la Direction de Groupama Centre-Atlantique a décidé de majorer l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite pour les salariés qui informeront la direction des Ressources Humaines de leur date de départ à la retraite en respectant un délai de prévenance supérieur à celui fixé par la convention collective. Cette information préalable et bien en amont du départ permet d'anticiper le remplacement des collaborateurs et une meilleure transmission des dossiers en cours.

Concernant les RPS, l'entreprise a mis en place un plan d'action RPS depuis 2017 basé sur un diagnostic des 3 périmètres pilotes DOA/Direction Développement réalisé sur les équipes commerciales CCPART des départements 17 et 87 et l'équipe comptabilité sociétaire du site 79 avec l'appui du service prévention entreprises de la MSA 79 et sur le rapport de mission paritaire CHSCT 79 clôturé le 15 mars 2017.

Ce plan d'action intègre plusieurs actions de prévention sur 3 niveaux :

- ACTIONS PRÉVENTION PRIMAIRE : avec une sensibilisation des managers et des salariés et un accompagnement dans le cadre d'atelier avec les managers ;
- ACTIONS PRÉVENTION SECONDAIRE : avec la formation des nouveaux membres

CHSCT au rôle de relais RPS/1er semestre 2018 et la mise en place d'une procédure de relais RPS/Fin 2018 ;

- ACTION PRÉVENTION TERTIAIRE : avec de la communication sur la CELLULE Psychologique CELA/2ème semestre 2018.

Formation

Faits marquants groupe 2017 :

- Le groupe a lancé la plate-forme de formation en ligne « Mon Université » : un learning management system accueillant l'intégralité des dispositifs de formation de Groupama, adaptée à tous les profils (collaborateurs, managers, formateurs...). Objectifs : développer les compétences, faciliter le partage du capital pédagogique entre les différentes entreprises du groupe, homogénéiser les pratiques, accompagner la transformation digitale du groupe. Sur « Mon Université » : accès à la plate-forme GoFluent, un nouveau moyen pour apprendre et perfectionner son anglais.
- Les entreprises du groupe se préparent d'ores et déjà à la mise en application de la Directive Distribution Assurance, une directive qui entrera en vigueur en 2018 et réorganise la pratique de la distribution d'assurance, dans une volonté d'harmonisation, de simplification et de transparence. Dans le cadre de cette réforme, un important volet formation est prévu : pour chaque distributeur d'assurance, un minimum de 15 heures de formation continue par an.

Pour Groupama Centre-Atlantique le plan de formation 2017 s'inscrit dans la continuité de 2016 en répondant à ses trois missions prioritaires :

- L'intégration de nos nouveaux collaborateurs

L'intégration est le premier pilier de la politique de formation de l'entreprise qui estime qu'un parcours d'intégration efficient permet à chaque collaborateur une prise de poste rapide et réussie. L'apport des connaissances et des comportements mais aussi le soutien du manager et de l'équipe qui apportent les éléments nécessaires à l'exercice du poste dans des conditions optimales.

- L'adaptation au poste de travail

L'entreprise veille à la maîtrise du poste dans toutes ses dimensions et tous ses aspects. Dans cet esprit, il convenait de développer et de mettre en place les moyens permettant :

- La maîtrise des outils mis à disposition des collaborateurs ;
- La cohérence des dispositifs et contenus de formation par rapport aux évolutions de nos produits et process métiers ;
- La maîtrise des principes de management favorisant l'accompagnement des collaborateurs dans des conditions optimales.

- L'évolution des emplois et développement des compétences

Au-delà d'accompagner et favoriser la mobilité, l'entreprise s'est attachée à avoir un regard attentif à la mise en place des formations certifiantes ou diplômantes associées aux dispositifs VAE (Validation des acquis et de l'expérience) et CPF (Compte Personnel de Formation) qui permettent d'évoluer sur de nouvelles compétences ou de nouveaux métiers. Elle a encouragé les nouveaux modes d'apprentissage liés à la digitalisation de la formation (MOOC, SPOC, COOC, communautés d'apprenants...).

L'année 2017 est marquée par le lancement de la nouvelle plate-forme communautaire formation LMS (Learning Management System) baptisée « Mon Université Groupama ». Elle s'inscrit totalement dans l'irruption du digital au niveau de la formation, de la transformation des métiers qui induisent des nouveaux comportements et usages dans l'apprentissage et les modes de formation et ce afin de :

- faciliter le partage du capital pédagogique (partage des outils, des supports, des ressources, des experts...);
- revoir et/ou adapter la stratégie globale de formation grâce aux outils digitaux (parcours blended-learning, classe virtuelle, mobile learning...);

- mettre à disposition des entités du groupe, un outil collaboratif responsabilisant permettant d'intégrer des apprentissages informels (tchat, communautés...);
- rendre le collaborateur et le manager acteurs de la formation ;
- automatiser les actes de gestion de la formation (planification, convocations, évaluations, reporting, etc.).

De même, la journée « Manager Les essentiels RH » a été totalement revue. L'objectif : créer un partenariat pour que l'essentiel en ressources humaines soit partagé par tous les managers avec plusieurs sessions par an ouvertes aussi bien aux nouveaux managers qu'aux managers expérimentés. Au-delà de l'essentiel délivré par chaque interlocuteur dédié de la DRH lors de mises en situation, des outils digitaux sont utilisés pour créer une dynamique ou sont abordés les thématiques suivantes : Dialogue social/Droit du travail/Recrutement/Entretien annuel/Formation.

En 2017, pour Groupama Centre-Atlantique 50 462 heures de formation au total ont été dispensées 45 976 heures en présentiel, 4 486 heures en e-learning :

- pour les femmes : 29 856 h en présentiel, 1 777 h en e-learning
- pour les hommes : 16 120 h en présentiel, 2 709 h en e-learning

Au total : 1152 salariés formés soient 43,80 heures de moyenne par salarié formé

Les actions de formation recensées dans le cadre du plan s'inscrivent en totalité dans les deux catégories d'action définies par la loi sur la Réforme de la Formation Professionnelle :

- Des actions d'adaptation au poste de travail (catégorie 1)
- Des actions de formation liées à l'évolution des emplois ou au maintien dans l'emploi (également de catégorie 1)
- Des actions de formation qui participent au développement des compétences (catégorie 2).

Égalité de traitement

Faits marquants groupe 2017 :

- Rappel de ce qui a été écrit en 2016 et 2015 :
- Des engagements du groupe (adhésion au Pacte mondial des NU, adhésion aux chartes...)
- De l'accord groupe sur la diversité et l'égalité des chances de 2008, complété en 2011 et 2015

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Avec 63,83 % de femmes sur l'effectif CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2017, Groupama Centre-Atlantique considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'accord groupe du 24 octobre 2008 précité, le groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein. Afin de parvenir à cet objectif, Groupama Centre-Atlantique a renforcé dans le cadre des recrutements en 2017 le taux de féminisation des cadres.

Au 31 décembre 2017, les femmes représentaient :

- 74,45 % des non-cadres,
- 39,86 % des cadres (soit une augmentation de plus 1,58 % par rapport à 2016)
- 0 % des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise au 31 décembre 2017 : la famille de métiers « administrative » compte 61,46 % de femmes et 66,55 % dans la filière des métiers commerciaux. Par ailleurs en 2017, 58,31 % des femmes ont obtenu une promotion.

En 2018, l'entreprise va renégocier l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes du 12 novembre 2015.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

- Le taux d'emploi des TH pour le groupe est en progression constante depuis plusieurs années ; début 2017, les données groupe font apparaître que 8 entreprises du groupe sont au-dessus de 6 %. Le taux d'emploi est passé d'un taux de 2,9 % de l'effectif total en CDI à 4 % en 5 ans (2011-2016) [en unités bénéficiaires, le taux

est de 5,42 % en 2016*]; par ailleurs, le groupe a atteint et maintient son objectif de 1 % d'alternants en situation de handicap;

- Le groupe poursuit sa politique de priorité aux reconnaissances internes via des actions de maintien dans l'emploi;
- Le groupe et ses entreprises participent comme chaque année à la SEEPH en novembre, en multipliant à cette occasion les messages auprès de l'ensemble des salariés; parmi ceux-ci, certains participent aux courses à pied Special Olympics, qui permettent de récolter des fonds destinés à financer des actions de soutien aux handicapés via le sport.

Groupama Centre-Atlantique s'est inscrit dans cet engagement conscient que l'assurance est un métier de personnes dans lequel la relation humaine, avec le client et l'ensemble des parties prenantes, est primordiale.

L'engagement de nos collaborateurs est un moteur essentiel pour la performance et la réussite collective de notre entreprise.

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, Groupama Centre-Atlantique communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne (articles, interviews, brochures, films...) et à l'externe.

Des actions de sensibilisation des collaborateurs sont régulièrement organisées avec des informations régulières dans GALAXIE (intranet entreprise) sur :

- les actions menées dans l'entreprise : salons, manifestations spécifiques (Course Relais Interentreprises « Special Olympics » à Bordeaux le 6 juin, Handitour avec ADECCO le 20 juin à Niort...);
- sur la Journée Nationale des Aidants le 6 octobre 2017 accompagnée du guide d'informations des salariés

Depuis 8 ans, Groupama Centre-Atlantique participe, comme le Groupe, à la semaine pour l'emploi des personnes handicapées en partenariat avec l'ADAPT qui en est à l'initiative. Quelques exemples d'actions :

- Participation au concours pour la création de l'affiche groupe : GCA remporte le concours pour la création de l'affiche groupe : « Se sentir entouré lorsqu'on est différent, c'est essentiel »;
- Proposition d'un quizz avec 5 gagnants qui remportent chacun un lot dont l'achat a profité à l'association Handi'Chien;
- Proposition de la bande dessinée Handipotins co-réalisée par Michel Szlazak et Opcalia, avec le soutien de l'Agefiph, elle a pour but de faire comprendre qu'au-delà du handicap, il y a les compétences, et qu'un brin d'humour permet de bien vivre et travailler ensemble;
- Participation aux 11es Rencontres Emploi Handicap au palais de la Bourse à Bordeaux le 14 novembre 2017;
- Participation à l'opération « Un jour, un métier en action », proposée par Cap Emploi 79, avec les équipes de la Direction financière, qui ont accueilli le jeudi 16 novembre un demandeur d'emploi reconnu travailleur handicapé.

Un Correspondant Diversité/Handicap est nommé à Groupama Centre-Atlantique pour relayer les objectifs poursuivis et suivre le plan d'action triennal (2016-2018) en lien avec tous les acteurs de l'entreprise et la Commission Handicap, destinataire d'un bilan annuel.

En 2017, l'entreprise a été exemptée de la contribution Agefiph compte tenu de son effort pour l'emploi de personnes en situation de handicap. Sur le total de l'effectif, 68 salariés étaient en situation de handicap avec 4 recrutements (CDI et CDD) en 2017.

Nombre de dossiers d'aménagement suivis ou en cours en 2017 pour les salariés en situation de handicap : - 6 dossiers - Exemple de typologie d'aménagements de poste :

- Aménagements visuels : écran d'ordinateur, lampes adaptées,

- Aménagement ergonomique : fauteuil adapté, support bras, souris verticale, repose-pieds, support documents...

- Aménagement auditif : appareil auditif, casque

Nombre d'accompagnements des salariés dans une démarche RQTH : 6

Nouvelles RQTH enregistrées en 2017 dans l'entreprise : 4

Maintien dans l'emploi des seniors

Faits marquants groupe 2017 :

Poursuite de la mise en place du reverse mentoring (notamment sur le digital) dans l'ensemble des entreprises sur la base des expériences déjà menées dans des entreprises pilote du groupe.

L'entreprise GCA compte 29,81 % de seniors de 50 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2017 dont :

- 64,10 % de non-cadres,
- 35,02 % de cadres,
- 0,88 % de cadres de direction.

Parmi cette même population :

- 32,38 % exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux,
- 67,62 % exercent une activité dans une famille de métiers « administrative ».

En 2017, l'entreprise a soutenu la création de l'association des seniors de GCA sous impulsion d'un petit groupe de retraités, avec le souhait d'une structure qui leur permette à la fois :

- de maintenir des relations d'amitiés et de solidarité qui ont existé dans l'activité professionnelle et, pourquoi pas, d'en créer de nouvelles
- de conserver un lien avec la vie et la culture de son ex-entreprise.

Afin qu'elle soit aussi le lien entre le monde du travail et le monde des retraités, cette association est également ouverte aux actifs à partir de 58 ans

Lutte contre les stéréotypes

Faits marquants groupe 2017 :

Le groupe a élaboré en 2017 une « formation à la non-discrimination » (relative à la lutte contre les discriminations à l'embauche), sous format d'e-learning, qui sera diffusée à un public très large de salariés, au-delà des recruteurs qui en sont les premiers destinataires. Groupama Centre-Atlantique diffusera cet e-learning dès qu'il sera finalisé.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa Charte éthique, déployées dans l'ensemble de ses entreprises et portées à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte Mondial Des Nations Unies.

Charte éthique groupe

La charte éthique, lancée en 2009, amendée une première fois en 2014, est un document qui s'adresse à tous les collaborateurs et entreprises du groupe, en France et à l'international. Elle est annexée au règlement intérieur des entreprises et a donc une force juridique.

C'est un document important qui exprime de façon synthétique, nos valeurs, notre identité, la façon de faire notre métier. Il rappelle les comportements individuels et collectifs à adopter ou à proscrire. C'est un document de référence, largement communiqué. Les mesures demandées par les lois promulguées fin 2016 et en 2017, respectivement Sapin 2 (prévention/détection de la corruption et du trafic d'influence)

et Devoir de vigilance (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, et à l'environnement), ont amené le groupe notamment à travailler à la modification de sa charte éthique, à créer un code de conduite distinct et à prévoir un dispositif d'alerte éthique. Ces éléments seront communiqués aux salariés en 2018 à la suite de l'information-consultation des instances sociales dans les prochains mois.

Pour Groupama Centre-Atlantique, un Comité d'éthique Institutionnel composé de 10 administrateurs de Fédération (1 par département) a été mis en place depuis le 1er octobre 2013. Il s'est réuni 3 fois, en 2017.

Baromètre d'Opinion Groupe

Le Baromètre d'Opinion Groupe (BOG) est une action organisée tous les deux ans, en collaboration avec la société d'études Ipsos. La 5e édition du baromètre groupe Groupama (périmètre combiné incluant les Caisses Régionales) s'est déroulée au printemps 2016. Le BOG consiste au recueil de l'opinion des collaborateurs du groupe en CDI, via un questionnaire électronique garantissant l'anonymat et une totale confidentialité des réponses. Ce baromètre permet notamment de mesurer l'engagement des collaborateurs et leur perception de la qualité de vie au travail. En 2016, le taux d'engagement ressortait à 73 %. La prochaine édition du baromètre est fixée à mars 2018.

Pour Groupama Centre-Atlantique, le BOG a fait ressortir un niveau d'engagement des salariés de GCA de 69 %, en progression de 4 points par rapport à 2014 (année du précédent baromètre) avec parmi ses composantes un taux d'implication des salariés de 78 % en hausse de plus de 5 points par rapport à 2014.

À noter également la progression de 5 points pour le taux de salariés estimant qu'ils s'impliquent autour de l'enjeu de qualité de service passant de 87 % en 2014 à 93 % en 2016.

Agir en partenaire responsable et durable de nos sociétaires et clients

Un groupe d'assurance qui est bien plus qu'un « indemniseur » de sinistres, mais un gestionnaire des risques. Les Tops Succès Groupama 2017 illustrent nos capacités d'innovations pour anticiper, ainsi que d'accompagnement des évolutions sociétales :

- La téléassistance connectée des seniors, avec le dispositif NOE, - La prévention routière avec le site letrajetleplussur.fr,
- La prévention routière également avec l'appli Vigielent, pour prévenir de la position de véhicules agricoles encombrants,
- Santino Safety System (Groupama Italie) qui bloque les SMS lors d'un trajet en voiture,
- L'assurance auto « mobilités » qui intègre la protection des nouveaux usages (autopartage, covoiturage),
- Le service aux sociétaires avec la prise en charge de la carte grise en agence. Groupama, à l'écoute des aspirations et évolutions sociétales, avec 3 consultations menées cette année :

Sondage : Les périurbains et la solidarité intergénérationnelle (juillet 2017, réalisé par Ipsos pour Groupama sur plus de 1 000 personnes) ;

- La famille, une valeur qui reste essentielle : 77 % des personnes prennent des nouvelles de leurs parents au moins une fois par semaine, dont 25 % tous les jours ou presque ;
- Aider sa famille proche, un devoir mais aussi un plaisir qui s'exprime par des gestes concrets : « le plaisir » d'apporter de l'aide à un membre de sa famille qui en a besoin, partagé par 92 % d'entre eux.

- Zoom sur les 45-65 ans, l'aide au quotidien et la téléassistance, avec les solutions plébiscitées par la « génération pivot » : l'aide pratique (76 %) et la téléassistance (55 %) via des services technologiques d'aide au maintien à domicile comme Noé.

Sondage : Européens, Français, ruraux... Quelles perceptions de l'agriculture ? Étude réalisée en janvier 2017 auprès de 3 055 Européens, 1 006 Français et 476 ruraux.

Groupama, 1er assureur agricole français, a dévoilé à l'occasion du Salon de l'agriculture à Paris les résultats sans appel du sondage réalisé par l'institut Odoxa sur les Européens, les Français et leur agriculture.

Français et Européens aiment leurs agriculteurs et perçoivent l'agriculture comme un formidable atout pour leur pays. Si partout en Europe, l'agriculture et les agriculteurs jouissent d'une formidable popularité (89 % de bonnes opinions), c'est la France qui décroche la médaille d'or de l'agriculture en Europe.

Le métier d'agriculteur serait, pour 66 % des Français, en pleine transformation et répondrait aux enjeux d'avenir. Les Français souhaitent une agriculture respectueuse de l'environnement (56 %), ainsi qu'une amélioration du niveau de vie des agriculteurs, car tous (85 %) s'accordent sur la pénibilité de leurs conditions de travail.

Enquête menée en juin/juillet 2017 auprès des collectivités (clients et prospects) via des entretiens téléphoniques (2700 répondants au national) et une enquête qualitative afin de mieux comprendre et analyser les points de satisfaction et d'insatisfaction. 98 % des clients Groupama se disent satisfaits des prestations sur le marché de l'assurance des collectivités.

Développer la relation client responsable

La qualité de l'écoute, du conseil, de la transparence de l'information, du suivi, de la gestion des sinistres sont au cœur de la relation client responsable.

Faciliter les moments de la relation client entre pleinement dans cette ambition, via notamment la poursuite des actions d'Amélioration du Service Client (ASC) par les entreprises du groupe. Et les résultats sont là : l'INR⁺ de Groupama gagne 3 places (5e ex aequo avec Gan Assurances) par rapport à l'an dernier, avec un score de 14.

Sur internet, les espaces « conseil » et « client » sont clairs et exhaustifs (ils contiennent tous les contrats ; l'espace client santé a été refondé en 2017), la signature électronique se développe (45,000/mois en octobre 2017).

Certaines entreprises du groupe développent des expérimentations de visio en agence ou d'agences mobiles.

Par ailleurs, le groupe mène des travaux sur l'Intelligence Artificielle pour une meilleure connaissance client et pour garantir ainsi davantage encore la pertinence de nos conseils. De même, le groupe et ses entreprises mettront à profit pleinement la mise en œuvre de DDA (2018). Sur l'épargne et la retraite, un programme groupe vise d'ores et déjà à optimiser le conseil et la proximité tout au long de la vie d'un contrat.

Enfin, des actions sont menées en termes d'amélioration du traitement des sinistres (délais et qualité indemnisation, etc.) en s'appuyant notamment sur le selfcare et les plates-formes de services (type FMB, CapsAuto...).

Développer la prévention

La politique de prévention groupe : reprendre l'essentiel du rédactionnel des précédentes années

Le groupe Groupama a toujours privilégié une approche relationnelle, de proximité, avec du service et de la prévention, au service de la protection des personnes et des biens. Ces services de prévention se conçoivent de plus en plus en lien avec le développement des objets connectés.

Par ailleurs, le groupe et ses entreprises (caisses régionales et filiales comme Amaguiz ou Centaure) développent une communication nourrie sur les réseaux sociaux, comme Twitter et Facebook, contribuant ainsi à l'information d'un public large. Avec #CestAPrevoir, Groupama a été le premier assureur à lancer en 2016 une

campagne de communication qui évolue « en temps réel » sur Twitter. Anticipant les sujets d'intérêt du lendemain, Groupama relaie ainsi sur un ton adapté des conseils de prévention ou des offres et services de la marque.

Rappelons également le partenariat conclu en 2016 avec Crédit Mutuel Arkéa pour le lancement d'un plateau de veille commun dédié à la téléassistance aux personnes et à la télésurveillance des biens, ainsi que d'un centre de R&D pour enrichir les offres liées aux services connectés à la maison et à la santé.

L'application « Groupama, ma prévention météo » a été étendue aux bénéficiaires enregistrés sur l'application « Groupama, toujours là », dans le cadre de l'extension de Predict aux particuliers, pros et entreprises et cela pour l'ensemble des caisses en 2017.

Prévention Santé

Faits marquants groupe 2017 :

Optimisation de l'espace santé en ligne (suivi des remboursements, localisation des professionnels santé du réseau Séviane, dématérialisation de certains documents...).

Groupama Centre-Atlantique investit dans l'information et la mobilisation des assurés dans le domaine de la santé. Les conseils en prévention auprès des sociétaires et des non-sociétaires sont présentés lors d'actions spécifiques avec plusieurs partenaires.

– Par exemple, une conférence traitant du sommeil a été organisée sur la ville de Le Blanc en partenariat avec l'association Sophroate, le 28 mars 2017 qui a réuni environ 130 personnes.

– Par exemple, deux conférences sur les jeunes et internet ont été organisées en partenariat avec l'Association e-enfance et animées par Victor PORTIER, les 6 et 20 octobre 2016 dans la Vienne. Ces conférences ont réuni plus de 350 personnes.

– D'autre part, une dizaine d'actions ont été menées sur certains départements de GCA, sur le thème des accidents domestiques et sur les formations dédiées aux gestes de 1er secours. Une centaine de sociétaires ont pu y assister.

Une vingtaine de sociétaires ont assisté à un atelier prévention des chutes et équilibre, en Charente.

Groupama Centre-Atlantique a participé au financement de 10 défibrillateurs.

Sécurité de la route

Faits marquants groupe 2017 :

– Lancement de l'application letrajetleplussur.fr, qui propose une alternative plus sécurisée au trajet habituellement proposée par les GPS

– Extension de l'offre Groupama OnBoard après une expérience pilote en 2016 dans plusieurs caisses régionales

– Centres Centaure : développement de la démarche qualité « certifiante » des formations pour les entreprises, et de nouveaux modules de formation (hypo-vigilance, usage du téléphone au volant...)

Formation à la conduite dans les centres Centaure	2016	2017*
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaure	4 608	3 180

Nbre de stagiaires pour la période du 1/11/2016 au 31/10/2017 dans le tableau ci-dessus : tous les stagiaires (ce qui inclut les sociétaires Groupama).

« Conduite séniors » : des ateliers conduite dédiés aux seniors ont été dispensés auprès de cinquantaines de participants.

Groupama Centre-Atlantique a organisé une révision de Code de la route notamment en Gironde et dans la Vienne.

Risques domestiques

Faits marquants groupe 2017 :

Lancement de NOE, service de téléassistance connecté à destination des seniors (bracelet connecté, tablette, appli sur le téléphone des aidants ou proches) : solu-

tion permettant le maintien des personnes âgées à domicile en toute sécurité. À l'occasion des Top Success 2017, le deuxième prix a été remis à ce nouveau dispositif, qui allie digital et lien humain.

Prévention agricole

Faits marquants groupe 2017 :

Poursuite du plan groupe de prévention triennal agricole 2016-2019 (trois axes : mesurer, agir et promouvoir). Il vise notamment à renforcer l'efficacité globale de nos actions, d'approfondir des expérimentations comme les tests de sondes à fourrage, la ferme connectée ou des actions sur la sécurité.

Lancement de l'application Vigielent, permettant de signaler en temps réel la position d'un véhicule lent ou encombrant sur la route.

Pour Groupama Centre-Atlantique en 2017, une centaine de journées de vérifications d'extincteurs a été organisée par les préventeurs.

D'autres actions, telles que la vérification des installations électriques ou des rencontres prévention auprès des sociétaires ont également été réalisées sur l'ensemble du territoire.

Agricole	2 016	2017
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	102	23
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	-	640

Entreprises et collectivités locales

Faits marquants groupe 2017 :

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche « sur mesure ».

– Déploiement de l'application « Groupama, ma prévention météo » sur 4 caisses supplémentaires en 2017

– Nouveau : la solution de prévention DatiWatch pour le travailleur isolé (prévention et alerte en cas d'accident)

– Deuxième participation au salon Batimat (novembre 2017). Objectifs : faire connaître la marque Groupama auprès des artisans et entreprises du BTP, souligner notre légitimité sur ce marché, renforcer la dynamique de développement, informer les visiteurs de nos produits et services dédiés au secteur.

– La participation au Salon des Maires et des Collectivités (novembre 2017) a été l'occasion pour Groupama de lancer officiellement Territoires, son nouveau site d'informations dédié aux communes et aux associations, comportant un volet de conseils en prévention important.

– Solution Activeille de téléassistance des installations d'entreprises ou de collectivités a fait l'objet d'une promotion renforcée lors de présentations en 2017 (Salon Préventica, Salon des Maires,...).

Par ailleurs, Groupama exporte son savoir-faire en matière de prévention, avec le recrutement d'experts de risques internationaux.

Pour Groupama Centre-Atlantique :

– 1 réunion sur la nécessité de mettre en œuvre le Document Unique (Charente – 20 à 25 participants) avec la législation et des exemples d'accidents

Nombre de jours de missions :

Entreprises et Collectivités	2016	2017
Nombre de missions effectuées par les préventeurs	201	218

Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du groupe

Offres d'assurances et services

Offres répondant à des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux

* Indice Net de Recommandation

Faits marquants groupe 2017 :

- Groupama leader dans la généralisation du TP réalisée depuis le 1/01/2017
- Expérimentation d'un dispositif de télémédecine de septembre 2017 à septembre 2018 avec Médecins Directs
- Groupama Santé Active pour les seniors étoffé (élargissement médecines douces et du nbre de séances,...); et de nombreux services proposés en cas d'hospitalisation (hausse du forfait chambre part, action pour faire connaître les garanties)
- Dans les contrats santé collectifs : digitalisation de la conciergerie
- Une logique intergénérationnelle dans notre approche, avec notamment la poursuite de la diffusion de NOE (voir rubrique Prévention)
- Nouvelles mobilités : Groupama étend les garanties de son contrat Automobile Conduire

L'accessibilité.

Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes ou contraints ; elles sont disponibles dans ses 3 grands réseaux de distribution. Ainsi, en 2013, les « Indispensables », nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire en santé individuelle, ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ». En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés grâce à l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles. Sur le marché de ces contrats « ANI », Groupama a été leader, avec 55 000 affaires nouvelles en 2016. Sur pro.ganassurances.fr, les dirigeants de TPE/PME peuvent rapidement souscrire à une assurance santé pour leurs salariés.

Groupama s'est engagé, au sein du Groupement, « Assureurs Complémentaires Solidaires » dans la diffusion de la nouvelle offre labellisée, par les Pouvoirs Publics, destinée aux assurés aux revenus modestes afin de leur permettre de continuer à bénéficier du dispositif qui leur donne droit à une réduction de cotisations sur leur contrat : l'aide à l'achat de la complémentaire santé (ACS).

Dans le même esprit, en assurance auto, il existe également des offres « Mini » ou « Essentielle » ou pour ceux qui font un faible kilométrage. Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation. Le contrat MRH de Groupama a été complètement refondu en 2016, avec notamment une simplification des documents contractuels pour une meilleure accessibilité/clarté de l'information client.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, garanties aménagées pour les plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2014, il existe une option spécifique pour protéger les professionnels (artisans, commerçants, prestataires de services) au sein de la GAV Vie Privée.

La protection sociale durable.

En santé, le groupe s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. Tous les contrats sont désormais des « contrats responsables », et il en est ainsi de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins sur toute la France (Sévéane), en optique, dentaire et audioprothèse. Groupama oriente les assurés vers des professionnels de santé qui proposent des

équipements de qualité au meilleur prix. En 2016, Sévéane a été amélioré et offre désormais un tarif préférentiel sur l'optique (jusqu'à -40 % sur les verres) et une proximité renouvelée avec les opticiens : le réseau en compte désormais 3 500. À noter les services d'assistance très fournis procurés par le groupe : assistance à domicile dont soutien « jeune maman », aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc. Le site Bienmangerpourmieuxvivre dont Groupama est partenaire a continué à évoluer en 2016 avec un espace réservé pour les assurés Groupama et Gan avec des services complémentaires.

Une assurance dédiée aux seniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Des garanties spécifiques de prévention sont intégrées dans le produit, notamment en dentaire et podologie/pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Une offre de téléassistance pour les seniors est déjà disponible depuis longtemps – et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, comme les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Une nouvelle offre dépendance a été lancée en 2016, domaine où Groupama est un précurseur et leader historique. Elle se traduira notamment par le versement à l'assuré reconnu dépendant d'une rente pouvant aller jusqu'à 2 000 € par mois, ainsi que la possibilité de disposer d'un capital équipement pour son habitation. Elle comporte une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour accompagner une personne qui se trouve en situation d'aidant. À noter : Groupama est membre du Comité personnes âgées, qui réfléchit à l'évolution du format de l'assurance dépendance.

En prévoyance collective, domaine où l'équipement des TPE/PME est très faible, le groupe poursuit le développement de ses offres modulables (comme Galya chez Gan Eurocourtage en 2016), offres qui comportent des services d'accompagnement et d'aides pour les salariés. S'agissant de la protection sociale des actifs agricoles, Groupama poursuit son partenariat avec le groupe de protection sociale Agricola et la MSA, et a renouvelé en 2016 l'accord « mutuelle d'entreprise » avec la FNCUMA qui concerne 5 000 salariés. Deux autres accords-cadres ont été noués en 2016, avec la FNSEA et les JA. 20.000 adhésions d'exploitants employeurs de main d'œuvre ont été enregistrées dans le cadre du partenariat Offre agricole. À noter que Groupama a été la première société d'assurance qui couvre la protection sociale complémentaire d'un corps de fonctionnaires, les agents de l'ONF (Office National des Forêts). Groupama a obtenu en 2017 la protection complémentaire du ministère de l'Agriculture.

Afin de répondre à cet enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – le groupe a entièrement rénové son offre retraite, Gan en 2013 et Groupama en 2014-2015 (UC sécurisées, protégées, diversifiées, et la « gestion à horizon »). En 2016, Groupama a poursuivi sa stratégie de diversification en UC qui permet aux clients d'allier potentiel de performance et protection du capital. Un guide Retraite a été produit également en 2016 et le chapitre Conseils sur groupama.fr a été étoffé à ce sujet. À noter que le groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le viager en France. – Nouvelle offre dépendance 2016 : une panoplie de services très fournie en cas de dépendance de l'assuré, mais aussi pour protéger celui qui se trouve en situation d'aidant. En 2017, la démarche se poursuit, avec la mise en place d'un site internet informatif, la construction d'allocation en fonction du profil de risque du client. L'objectif est de répondre au besoin de compréhension et d'information sur le sujet avec des priorités en termes d'épargne et de flexibilité.

La mobilité et la vie quotidienne facilitées.

Faits marquants groupe 2017 :

Avec l'émergence des voitures connectées, Groupama propose des offres innovantes et aux bénéfices multiples, à la fois pour le client et pour l'environnement. Ainsi, l'offre RoadCoach d'Amaguiz, lancée en 2016, permet au conducteur de payer son assurance moins cher en fonction de son style de conduite. Grâce à un système de télématique embarquée, l'assuré est incité à avoir une conduite responsable au quotidien, à adopter les bons réflexes pour réduire également sa consommation de carburant et les émissions de CO2. Cette offre permet de retrouver jusqu'à 36 % de sa prime d'assurance reversés en chèque cadeau dématérialisé. Une offre comportementale similaire (MyAngel) avait déjà été lancée par la filiale du groupe en Italie. Groupama OnBoard, l'assurance auto connectée pour les jeunes, a été élargie à toutes les caisses.

Groupama propose également des solutions d'assurance pour les véhicules semi-autonomes (réduction de 10 % des primes).

En 2017, l'accompagnement des nouvelles mobilités a également conduit à l'élargissement de l'offre d'assurance auto, qui comprend désormais, sans surcoût, la protection dans les cas d'autopartage et de covoiturage. Cela concerne près d'un million de contrats sous le système 4As.

Habitat : Groupama accompagne l'évolution de l'habitat via sa nouvelle offre multirisque habitation (assurance des nouveaux usages, des énergies nouvelles, prise en charge des frais de désamiantage, de la remise aux normes, assurance des appareils nomades, le « juste nécessaire » pour un locataire, etc...).

Enfin, Groupama développe des produits ou services qui facilitent la vie d'aujourd'hui, comme en 2017, Domos (faciliter le déménagement), PayCar (acheter en toute sécurité un véhicule d'occasion), une assurance protection juridique qui prend en compte le risque de e-réputation...

Couvrir l'ensemble des agricultures face à la multiplicité des risques.

Faits marquants groupe 2017 :

La réponse aux besoins des acteurs agricoles est historiquement au cœur de l'activité de Groupama (1er assureur agricole, 65 % de parts de marché). L'année 2017 a été riche d'évènements.

- Lancement en 2017 de la nouvelle assurance « Objectif Stabilité », lancée en test en octobre 2016, et qui permet à l'exploitant de protéger rendements et prix.
- Le groupe, organisme professionnel agricole et expert dans la gestion des risques agricoles, est partie prenante des travaux de préparation de la PAC 2020, pour construire avec les agriculteurs les outils nécessaires à leur protection. En octobre 2017, une convention professionnelle sur les risques climatiques et sur la pédagogie des assurances climatiques a été organisée rue d'Astorg à Paris.
- L'agriculture est également de plus en plus un métier technologique et de précision et Groupama accompagne cette évolution :
 - le partenariat Airinov (l'assurance des drones) – l'assurance des robots agricoles avec le partenariat NAI0 Technologies conclu en février 2017,
 - le développement d'exo.experts spécialisé dans l'expertise des aléas climatiques sur cultures,
 - le projet de « ferme connectée » (participation de Groupama au SPACE 2017 : « La ferme connectée, quels apports pour votre métier d'éleveur ? », expérimentation de solutions utilisant des objets connectés : sondes à fourrage, clôtures connectées, géolocalisation des tracteurs en cas de vol, etc...).

La pérennité des acteurs économiques et les besoins des collectivités.

Faits marquants groupe 2017 :

Le groupe poursuit son rôle de contributeur de la protection des entrepreneurs (GSC, assurance des créateurs d'entreprise, nouvelle offre prévoyance pour les professionnels...) et de la pérennité de leur entreprise et des revenus produits. Groupama est

un des acteurs qui proposent le plus d'offres, couvrant tous les besoins et postes, avec un conseil global, la proximité et la possibilité d'une assurance immédiate. Dans le contexte des risques émergents, le développement de l'assurance contre les cyberrisques s'est accéléré en 2017 après son lancement en 2016. À noter en 2017, vers les professionnels :

- Renforcement de l'accompagnement (en mettant à profit l'ancrage local commun...) des commerces de proximité, dont les HCR, artisans du bâtiment... (solutions de prévoyance collective à bas coût pour les commerces, décennale qui couvre tous les petits ouvrages...);
- Rationalisation des offres multirisques pro avec prise en compte de l'évolution des usages et des activités (ex. pour les professionnels de l'auto, couverture des bornes de recharge électrique, assurance des garages solidaires...);
- Nouvel espace client pour les pros (axé santé et prévoyance). Acteur majeur de la territorialité, Groupama a lancé son nouveau site Territoires (ancien e-guide du maire), à l'occasion du 21e Salon des Maires. 98 % des clients Groupama se disent satisfaits des prestations sur le marché de l'assurance des collectivités (Enquête menée en juin/juillet 2017 auprès des collectivités [clients et prospects] via des entretiens téléphoniques [2 700 répondants au national] et une enquête qualitative afin de mieux comprendre et analyser les points de satisfaction et d'insatisfaction).

L'économie collaborative.

Faits marquants groupe 2017 :

Le groupe est partie prenante de la montée en puissance de cette évolution économique et sociétale. Ainsi, Groupama est l'assureur des matériels loués sur la plate-forme agricole WeFarmUp (plus de 1 000 machines en partage). Il est engagé dans l'assurance des prêteurs sur des plates-formes de prêts participatifs (Pretup, Finsquare) et participe à l'analyse risque de projets présentés sur la plate-forme Lendix (partenariat Gan Assurances). Par ailleurs, Amaguiz a développé un partenariat avec le service de covoiturage OuiHop! (gains sur l'assurance en cas de prise en charge de passagers) Groupama Immobilier met ses locaux à disposition d'ImmoWell, l'incubateur de start-ups spécialisé dans les services immobiliers.

Groupama Centre-Atlantique a accepté d'être offreur de salles de réunion pour BASE 10. Base 10, que l'on peut considérer comme un portail internet collaboratif, a pour objectif de mettre en lien des entreprises (réseautage professionnel) via l'optimisation de l'utilisation de salles de réunion des offreurs mises à disposition à moindres frais pour les utilisateurs par l'intermédiaire du portail internet de Base 10. Ainsi des entreprises que n'auraient pas forcément été amenées à se rencontrer se retrouvent dans un même lieu (à titre d'exemple, une réunion a eu lieu le 12 décembre 2017 rue Ferrère à Bordeaux en présence du secrétaire d'État Mounir Mahjoubi, secrétaire d'État chargé du numérique, sera à Bordeaux mardi 12 décembre pour présenter un plan visant à mieux accompagner les personnes qui ne savent pas utiliser internet.

Le gouvernement va lancer la semaine prochaine une « stratégie nationale d'inclusion numérique » pour venir à la rescousse des gens qui ne savent pas utiliser internet, a indiqué vendredi le secrétaire d'État chargé du numérique, Mounir Mahjoubi. La stratégie envisagée par le gouvernement sera présentée par le secrétaire d'État mardi à Bordeaux, à l'occasion de la remise d'un rapport sur le sujet réalisé par l'association Emmaüs Connect, basée dans le quartier des Aubiers. Nous sommes en échanges avec Base 10 afin d'étudier l'éventualité d'approfondir ce partenariat en 2018.

Gestion responsable des actifs

Le groupe Groupama a produit pour la 1ère fois, au cours du 1er semestre 2017, un reporting relatif à l'article 173 de la loi de transition énergétique, présentant sur l'ensemble des classes d'actifs la manière dont le groupe intègre les critères Environnement, Sociaux/sociétaux et de Gouvernance dans le choix de ses investissements,

et sa contribution au financement de la transition énergétique.

Le groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis plus de quinze ans dans la promotion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), via sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et de recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes représentatives françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus en ce domaine.

Outre le déploiement de cette stratégie d'ISR spécifique, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)*. Cette politique d'intégration des critères ESG s'applique progressivement à la gestion financière des actifs du groupe. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise potentiellement non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeurs à long terme des portefeuilles d'investissement à travers sa politique d'Investissement Responsable (IR).

Les encours concernés par l'application de cette double stratégie (ISR/IR) se répartissent en 3 catégories :

- les fonds ou mandats ISR stricto sensu gérés via l'application de processus de gestion dits « best in class » ou labellisé ISR par le CIES (Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale) ;
- les fonds de catégorie IR Monétaire : cela représente l'ensemble de la gestion monétaire ; des comités ad hoc décident de l'exclusion a priori de certains titres (émetteurs logés dans des paradis fiscaux, etc.) et favorisent parallèlement l'investissement dans des structures spécifiques banques coopératives, etc. ;
- la catégorie IR qui comprend les fonds ou mandats gérés en application de chartes ESG spécifiques, pratiquant l'exclusion a priori ou étant gérés face à des indices de référence « sustainables ».

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du groupe atteint au 30/12/2017 23,1 milliards d'euros, soit 23 % du total des encours gérés. Les encours gérés, dont l'IR, sont quasi stables sur la période 2017/2016.

	2017*	Dont clientèle externe	2016*	Dont clientèle externe
Encours ISR et IR au 31/12* (en Milliards d'euros)	23,1	8,6	23,7	9
Part de l'ISR et de l'IR sur le total des encours (%)	23 %	8,2 %	24 %	9,3 %

*au 31/12

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- encours ISR stricto sensu (OPC actions, taux, diversifiés ouverts ou dédiés)
- encours IR monétaire : ensemble de la gestion monétaire
- encours IR : actifs actions, taux, diversifiés, dédiés gérés en application de chartes ESG spécifiques

Par ailleurs en décembre 2016 la SICAV Euro Capital Durable (actions zone euro) et le fonds Groupama Crédit Euro ISR (obligations zone euro), s'étaient vus, suite à un audit diligent par l'AFNOR, attribuer le nouveau label ISR soutenu par les pouvoirs publics (ce label de place a succédé au label Novethic).

En 2017, à la suite d'un audit de suivi effectué par l'AFNOR, les 2 labels ont été renouvelés.

Les gestions responsables des actifs de Groupama Immobilier sont présentées

également dans le reporting relatif à l'article 173 ainsi que dans la partie Agir pour l'environnement du présent reporting.

Groupama Épargne Salariale en tant que direction métier du groupe se positionne également dans une démarche RSE pour son offre de supports financiers destinés aux 131 000 salariés des 14 000 entreprises clientes. Groupama Épargne Salariale propose en effet des fonds ISR, labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES), dont l'encours a progressé de plus de 6 % l'année passée pour atteindre environ 1,1 milliard d'euros.

En 2017, sur l'environnement, l'introduction de parts des Green bonds[§] dans la gamme de fonds Groupama Épargne Responsable, le remplacement des courriers d'information par des e-news et la campagne de sensibilisation à l'adoption des e-relevés par les épargnants ont permis de réduire l'empreinte carbone de Groupama Épargne Salariale.

Groupama Épargne Salariale a lancé en 2016 une nouvelle offre pour les TPE-PME intégrant les avantages de la loi Macron et poursuit le développement de Solutions Épargne Salariale, le site de référence en épargne salariale pour les TPE et PME (www.solutions-epargnesalariale.fr est le premier site internet en France entièrement dédié à l'épargne salariale).

Le groupe a poursuivi son engagement à investir en faveur du financement de l'économie réelle, avec près de 1,5 milliard d'euros engagés en ce sens à fin 2017. Ce programme en faveur de l'économie réelle passe par le capital-investissement et les fonds de prêts, visant à financer des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI), majoritairement en France, ainsi que par le financement d'infrastructures de transport, d'énergie-environnement et de télécom, et de projets immobiliers commerciaux créateurs d'emplois. Enfin, en 2017, Groupama avait souscrit près de 120 millions d'euros de green bonds.

Au niveau de Groupama Centre-Atlantique, l'entreprise est particulièrement investie dans la gamme des produits proposés par Groupama Asset Management et plus spécifiquement dans le fonds Groupama crédit euros ISR à hauteur de 5 M€, en stabilité par rapport à 2016. L'entreprise réalise également des investissements en faveur du financement de l'économie réelle, avec près de 6 millions d'euros engagés en ce sens à fin 2017 dans des fonds de prêts visant à financer des PME et entreprises de taille intermédiaire majoritairement en France.

Contribuer au développement des territoires et de la société civile

Le groupe Groupama, un acteur majeur des territoires...

Valoriser la contribution de votre entreprise à la dynamique économique et sociale des territoires :

- CET : 43,9 millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales au titre de la contribution économique territoriale (CET) en 2016**

Développement économique et initiative dans les territoires

Faits marquants groupe 2017 :

La 3e édition nationale des Prix « Groupama Créateurs de confiance » de Groupama a récompensé, le 28 juin 2017, 6 initiatives et actions innovantes d'entrepreneurs qui contribuent à créer de la confiance au sein de la société française. Le prix coup de cœur a été attribué à Urban Circus, une marque de mode engagée, au service

* La politique d'intégration des critères ESG à la gestion financière des actifs du groupe s'applique progressivement à l'univers des actifs moyen-long terme européens (obligations crédit et actions). Dans un premier temps, cette intégration a été mise en œuvre pour la gestion actions Euro/Europe au sein des OPCVM ouverts ou dédiés uniquement gérés par Groupama Asset Management, détenus par les entités du groupe Groupama et/ou diffusés auprès de la clientèle externe. A partir de 2010, cette intégration a été progressivement élargie à la gestion des obligations crédit (entreprises) et dettes souveraines (Etats) européennes. Le périmètre des encours intégrant une approche ESG (encours IR) porte ainsi sur la totalité des valeurs mobilières de placement et des fonds monétaires détenus directement ou indirectement.

§ Green bond ou obligation environnementale, est une émission obligataire que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité à bénéfice environnemental.

de la sécurité routière en milieu urbain.

Les caisses régionales déclinent le dispositif sur la « dynamique des territoires » mis en place avec le partenariat CNAM, qui peuvent avoir un impact direct sur les actions territoriales ou la gestion prévisionnelle de renouvellement des élus dans les conseils.

Les engagements autour du « Vivre ensemble »

Santé et handicap

Depuis 2011, une forte mobilisation de plusieurs acteurs de la DRH de Groupama Centre-Atlantique a permis le développement d'un partenariat étroit avec les services prévention de la MSA afin de mettre en place des actions d'aménagement de postes en prévention des risques TMS.

Ce partenariat a permis également un plus grand nombre de reconnaissances de salariés en situation de handicap pour des collaborateurs déjà présents en lien pour le montage de dossiers d'aménagements avec le SAMETH et ses différents intervenants (SIADV pour la déficience visuelle, 3DCONCEPT pour le matériel de bureau, Association DIAPASOM pour la déficience auditive...) ainsi que l'Agefiph.

Solidarité

Fidèles aux principes mutualistes de solidarité et de proximité de l'entreprise régionale, les élus Groupama Centre-Atlantique de la Gironde et de la Haute-Vienne ont soutenu l'Association Solidarité Action Madagascar de leur département. En 2017, plus de 3 000 € euros ont été collectés au profit de l'association pour aider à la scolarisation des enfants malgaches.

Mécénat culturel

Faits marquants groupe 2017 :

La Fondation Gan pour le cinéma a fêté cette année ses 30 ans d'accompagnement du 7e art. En 2017, la Fondation Gan a poursuivi son action sur le soutien à la jeune création et l'aide à la diffusion. Par ailleurs, la Fondation, via un engagement du groupe pris depuis 2010, est Grand Mécène de la Cinémathèque française, avec un soutien de 120 000 € alloués cette année.

Le « Prix Spécial » délivré chaque année a été remis à Dora Benousilio pour son premier long métrage d'animation, La Traversée de Florence Miailhe.

Pour son 30e anniversaire, la Fondation a attribué un Prix spécial « 30 ans » au projet « L'Image originelle », une série de portraits filmés de cinéastes de renom.

MONTANT GROUPE	2 016	2017
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	52 327 €	260 206 €

Pour Groupama Centre-Atlantique, il s'agit de la participation en 2017 aux événements suivants :

- Le « Festival du rire de Villeneuve-sur-Lot » qui a pour dessein de découvrir de nouveaux talents dans le domaine de l'humour. Groupama Centre-Atlantique est l'un des partenaires principaux de cette manifestation.
- Le « Cirque de Nexon » qui soutient la création par l'accueil en résidence d'artistes et de compagnies de cirque, venant de France ou de l'étranger, de plus il favorise la diffusion du cirque contemporain tout au long de l'année à Nexon et en région Limousin. Cet organisme est reconnu « pôle national des arts du cirque » sur le plan national et Groupama Centre-Atlantique en est l'un des partenaires.
- Le spectacle la Bataille de Castillon qui retrace un événement historique – Partenaire du « Festival du film de Sarlat », une occasion pour valoriser une initiative culturelle locale auprès de nos sociétaires
- Soutien depuis plus de 50 ans le « Festival Folklorique de Confolens », festival international où se conjuguent cultures et danses du monde à destination de plus de 150 000 visiteurs – partenaire de l'opération « Courir pour aimer la vie » sur le département des Deux-Sèvres avec l'Association des Paralysés de France

- Groupama Centre-Atlantique a participé à la réalisation du CD « RueBoulDingue » des Gueules Sèches, en Haute-Vienne
- Groupama Centre-Atlantique est également partenaire :
 - du Comité Handisport de la Charente,
 - de l'Association Etoile'down, en Charente-Maritime,
 - du club de Mécène du Patrimoine des Deux-Sèvres.

La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé

Faits marquants groupe 2017 :

- Nouveau « Prix de Recherche Maladies Rares » (500.000 euros, versés par tranche sur 5 ans)
- Prix de l'innovation sociale remis à NeuroSphinx pour son projet d'application Poop&Pee
- Poursuite du partenariat avec l'hôpital Necker pour l'« optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares » établi pour une durée de 3 ans de 2015 à 2017, et prolongé d'un an (2018).
- Bilan des Balades solidaires : 260.206 € collectés, 22.150 marcheurs en 2017 lors des Balades 2017

L'engagement du groupe dans la lutte contre les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance.

S'être engagé dans la lutte contre les maladies rares alors que cette cause n'était pas encore prise véritablement en compte par les pouvoirs publics et avoir maintenu cet engagement est une belle démonstration de notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

Un engagement fort depuis 2000

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont concernées par les maladies rares : « rares », car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 personnes. Mais, au total, elles concernent en France 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général, en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, aujourd'hui priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Le plan d'action 2016-2018 validé par son conseil d'administration a pour objectif de faire de la fondation une illustration majeure du mutualisme tout en la positionnant comme acteur privé de référence dans le domaine des maladies rares.

Pour arriver à ce résultat, des axes stratégiques ont été définis, autour de la proximité-solidarité et de la recherche-innovations.

Renforcer la mobilisation des collaborateurs et des élus dans la lutte contre les maladies rares

Dans l'objectif de valoriser l'engagement des collaborateurs, en février et octobre 2017, lors de la semaine de la Fondation, les collaborateurs ont été appelés à choisir, parmi des projets en campagne de crowdfunding, les deux qu'ils souhaitaient voir soutenus par la Fondation. Un don starter de 2 500 euros leur a ainsi été remis. Sur les trois projets d'associations sélectionnés, la fondation verse en effet un don au projet plébiscité. Elle abonde de 1 euro chaque euro versé via la plate-forme HelloAsso, dans la limite de 2500 euros (1 euro versé = 1 euro abondé par la Fondation).

Autre vecteur de mobilisation des élus et salariés, les Balades solidaires. Elles ont lieu chaque année depuis 2013 dans toute la France, le premier dimanche de juin (pour la plupart). Toutes les Caisses Régionales, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement. En 2017, la cinquième édition des Balades solidaires, organisée par les fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni plus de 20 000 marcheurs et permis de récolter plus de 1/4 de millions d'euros. Des résultats en constante progression depuis la première édition.

* Ce montant correspond à la CET supportée par le Groupe d'Intégration Fiscale, constitué par Groupama SA, et qui comprend les filiales détenues à plus de 95% ainsi que les Caisses Régionales. Le chiffre de l'année fiscale 2017 sera connu en mai 2018.

Bel exemple de l'utilisation des dons, en 2017, un chèque de 29 463,95 euros issus des Balades solidaires de Groupama Centre-Atlantique a été remis à l'équipe du Docteur Hagedorn de l'Inserm de Bordeaux pour la recherche dans le domaine des cancers pédiatriques.

Accroître les efforts dans l'aide à la recherche médicale et médico-sociale

La fondation souhaite renforcer son soutien à la recherche via plusieurs actions. Le nouveau « Prix de Recherche Maladies Rares » (500.000 euros, versés par tranche sur 5 ans) a pour objectif de soutenir une équipe dynamique, ayant à sa tête un chercheur confirmé ayant ouvert une voie ambitieuse dans les maladies rares, afin d'aboutir ainsi à de vraies avancées dans ce domaine. L'équipe lauréate 2017 est composée biologistes, biophysiciens et cliniciens, localisée dans une unité de recherche CNRS à Paris. Elle s'intéresse à la Dysplasie Epithéliale Intestinale (DEI), une pathologie rare touchant des enfants.

Par ailleurs, le partenariat signé en 2015 avec l'hôpital Necker pour l'optimisation du parcours de vie des enfants atteints de maladies rares se poursuit.

La Fondation Groupama s'associe aux Caisses régionales dans leurs démarches de partenariat avec CHU ou universités. Par exemple, à Rennes (diagnostic maladies rares) Bordeaux (cancer pédiatrique), Toulouse (Prader-Willi), Lille (CRACMO) et Strasbourg (tiers lieu proche du CHU).

En outre, le prix de l'Innovation sociale, doté de 20 000 euros, a été remis en 2017 à NeuroSphinx pour son projet d'application Poop& Pee simplifiant l'enregistrement et le suivi du calendrier des selles et des urines). Ce prix a pour but de soutenir chaque année des actions innovantes marquant une avancée significative et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles.

Intensifier les actions d'information sur les maladies rares pour réduire l'errance diagnostic

La Fondation est partenaire depuis sa création d'Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence européen sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies Rares, collectif de plus de 200 associations qui tous deux mènent des actions d'information et de sensibilisation sur les maladies rares.

Par ailleurs, depuis 2015 la fondation organise une formation au crowdfunding pour les associations, en partenariat avec HelloAsso.

Bilan des actions réalisées au niveau du Groupe	2016	2017
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	386 225 €	386 225 €

Groupama Centre-Atlantique a organisé les « balades solidaires » les 20 et 21 mai 2017 :

- 10 balades solidaires sur différents parcours ont été mises en place pour l'occasion,
- 2 830 marcheurs (élus, sociétaires, prospects et collaborateurs) ont participé à ces balades, ce qui a permis de collecter 29 625 € au profit de la lutte contre les maladies rares. Ces fonds collectés en 2017 seront reversés intégralement à l'INSERM de Bordeaux pour financer la thèse de la jeune chercheuse Caroline CAPDEVEILLE. Le projet de thèse, que la Fondation Groupama pour la santé soutient, vise à étudier les processus moléculaires intervenant dans la croissance active des tumeurs infiltrantes de l'enfant. Cette chercheuse au cours de son stage au sein du laboratoire de Christophe Grosset à l'INSERM de Bordeaux peut ainsi se former à la recherche médicale dans le domaine pédiatrique et participer à la lutte contre les tumeurs cérébrales de l'enfant. Ce projet se poursuivra par une thèse doctorale, grâce au partenariat mis en place.
- Une action de vente de glaces au profit de la Fondation a été organisée, en Vendée, lors de la fête de l'Agriculture et a permis de récolter 1 512 € de dons.

Politique générale en matière d'environnement

Groupama a développé une politique de réduction de ses consommations (papier, eau, énergie), de réduction de ses émissions de CO2 et de ses déchets notamment DEEE, impulsée au niveau groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, en collaboration avec Groupama Supports et Services (G2S) et les entreprises du groupe. Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients.

Groupama Centre-Atlantique avec un effectif de 1 491,39 ETP au 31/10/2017 s'inscrit pleinement dans cette démarche en réalisant un bilan des émissions de gaz à effet de serre BEGES en 2015 dont les résultats ont été transmis le 11/01/2016 ainsi qu'un Audit énergétique.

En matière de protection de l'environnement, les salariés de Groupama Centre-Atlantique sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine européenne du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Eco Pass Évènements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans le respect des impacts environnementaux.

D'autres actions ponctuelles et régulières participent à cet objectif : telles que la formation à l'éco conduite des salariés utilisant un véhicule de l'entreprise ou la mise à disposition d'un système de réservation automatisé de 33 véhicules en covoiturage.

Le groupe Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques. Pour Groupama Centre-Atlantique, les émissions étant principalement dues à la consommation d'énergie et aux transports des employés, les mesures de préventions, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sont traitées dans les parties du présent rapport reprenant ces éléments.

Économie circulaire

Groupama Centre-Atlantique a mis en place avec la société Armor OWA la collecte et le recyclage des cartouches laser qui peuvent être suivant l'état réutilisées ou revalorisées par démantèlement global, par exemple en accessoires de bureau, brosse à cheveux, tuyau souple, visserie, etc... et avec la poudre toner en composants d'étanchéité. Pour la RSE 2017, il a eu 791 cartouches laser collectées par cette société soit 727 kg dont 535 (509 kg) ont été réutilisées et 256 (218kg) qui ont retrouvées une seconde vie.

Prévention et gestion des déchets

Faits marquants groupe 2017 :

Les « Happy Cleanings » menés par les entreprises déménageant vers Nanterre ont permis de recycler plus de 72 tonnes de papier. Par ailleurs, du mobilier et des fournitures ont été donnés à des associations, en vue de leur réemploi et de leur valorisation.

Les activités de service de Groupama Centre-Atlantique ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif.

Pollution et gestion des déchets	2016	2017
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits (tonnes)	6,141	3, 167
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) produits par personne (kg/ETP)	4,06	2,12
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	27	31
Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)	17,83	20,79
Déchets non triés (Déchets Industriels Banals) produits (tonnes)	17	37
Déchets non triés (Déchets Industriels Banals) produits par personne (kg/ETP)	11,23	24,82

Par ailleurs, l'entreprise poursuit ses projets de dématérialisation des documents afin de réduire la production des déchets de papier.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Groupama Centre-Atlantique sous-traite la restauration d'entreprise à EUREST et utilise les tickets restaurants pour le personnel en agence.

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, Eurest a mis au point un programme original : Trim Trax. Il permet de suivre, de mesurer et de réduire le gaspillage de nourriture dans les domaines suivants :

- Le gaspillage de production et/ou la surproduction,
- L'inventaire des produits périmés ou inutilisés pour éviter les pertes de produits non utilisés arrivés en fin de DLC
- Les invendus au moment de la distribution

Ce programme implique l'ensemble de l'équipe Eurest à Groupama Centre-Atlantique et donne lieu à des bilans réguliers. Un membre de l'équipe est nommé responsable du programme. Le principe de fonctionnement est le suivant :

- Pesée des déchets issus de surproduction ou du gaspillage de production,
- Stockage dans des containers spécifiques,
- Valorisation en coût du gaspillage,
- Affichage et suivi des résultats par un membre de l'équipe

En outre, la vente au poids des buffets froids (fruits et légumes) a été instaurée ainsi que relocalisation du service pain derrière la caisse pour une plus grande sensibilisation des convives sur le gaspillage du pain.

Pour finir, une animation annuelle au printemps pour la lutte contre le gaspillage est réalisée.

Utilisation durable des ressources

Les activités du groupe Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. Dans ce cadre, des campagnes de « prévention eau » destinées à réduire les consommations sont régulièrement menées auprès des salariés des entités. En 2017, notre entreprise Groupama Centre-Atlantique a consommé 12 707 m³ d'eau en baisse de 8 % par rapport à 2016, soit 9 m³ par ETP.

La consommation de papier de bureau atteint en 2017 51 tonnes, 100 % labellisés (Ecolabel et PEFC). La consommation de papier a donc baissé de 10,53 % entre 2016 et 2017.

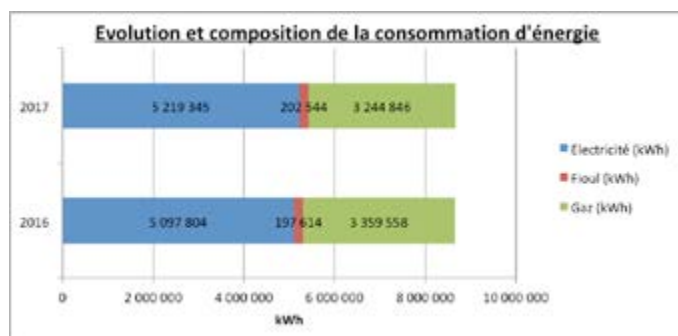
En 2017, la consommation d'énergie de Groupama Centre-Atlantique (électricité, gaz, fioul) atteint 8 666 735 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 5 813 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie est stable entre 2016 et 2017. Cependant rapportée par ETP elle a augmenté de 1,68 %.

Par ailleurs, de par nos activités d'assurances, le groupe et donc Groupama Centre-Atlantique ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

Recours aux énergies renouvelables

Concernant le recours aux énergies renouvelables, Groupama Centre-Atlantique est reliée au réseau national électrique et profite ainsi de la part renouvelable du réseau.

Détail des différentes consommations	2016	2017
Consommation d'eau (m ³)	13 812	12 707
Consommation d'eau par personne (m ³ /ETP)	9	9
Consommation Totale Energie	2016	2017
Consommation totale d'énergie (kWh)	8 654 976	8 666 735
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	5 717	5 813
Consommation d'électricité (kWh)	5 097 804	5 219 345
Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)	3 367	3 501
Consommation de Gaz (kWh)	3 359 558	3 244 846
Consommation de Gaz par personne (kWh/ETP)	2 219	2 176
Consommation de Fioul (kWh)	197 614	202 544
Consommation de Fioul par personne (kWh/ETP)	131	136



Détail des consommations de papier	2016	2017
Consommation de papier et d'enveloppes de bureau (tonnes)	57	51
Consommation de papier et d'enveloppes de bureau par personne (kg/ETP)	38	34
Consommation de papier et d'enveloppes documents marketing et techniques (tonnes)	30	22
Consommation de papier documents marketing et techniques par personnes (kg/ETP)	20	15
Consommation de papier et d'enveloppes en éditique de masse (tonnes)	36	39
Consommation de papier et d'enveloppes en éditique de masse par personnes (kg/ETP)	24	26
Part de papier garant d'une gestion durable : bureau (%)	100 %	100 %
Part de papier garant d'une gestion durable : doc marketing et techniques (%)	–	38 %

Changement climatique Action de l'entreprise via son offre :

Changement climatique et offres

S'il n'existe pas à ce jour de méthode pour évaluer les émissions induites par les offres d'assurance (produits et services), il est intéressant de mentionner pour cet exercice toute une série de solutions d'assurance adaptées et innovantes proposées par le groupe, qui participent à la lutte contre le changement climatique ou destinées à atténuer les conséquences pour ses clients et sociétaires.

Des produits et services « écoresponsables » : en incitant à de nouveaux comportements ou favorisant certains équipements, les offres des entreprises de Groupama participent à la préservation de l'environnement et du climat :

- En assurance automobile, les produits à tarification comportementale, qui encouragent une conduite plus sûre et induisent des baisses de consommations de carburants, continuent à se développer avec l'extension dans tout le groupe du principe du « Pay how you drive » via l'assurance et l'application Groupama On Board (destinée aux jeunes conducteurs). La filiale Amaguiz distribue l'offre Road Coach (offre PHYD, avec boîtier installé dans le véhicule). Amaguiz a par ailleurs développé, dans le cadre du partenariat Renault Assurances, une assurance spécifique et une application mobile pour les assurés Renault de la nouvelle voiture électrique ZOE. Ces derniers peuvent télécharger gratuitement l'application et recevoir des conseils personnalisés sur leur conduite, qui permettent de gagner

jusqu'à l'équivalent de 36 % de la prime annuelle.

- Les formations à l'écoconduite de Centaure : les douze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Ils proposent des modules d'écoconduite parmi leur éventail de formations post-permis.
- La politique de réparation – au lieu du remplacement – des pièces automobiles endommagées a permis de réduire nos émissions de CO2 et notre production de déchets.
- En multirisque habitation, les offres incluent la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables ainsi que, depuis 2009 déjà, une formule de rééquipement à neuf écologique pour les appareils ménagers nécessitant un remplacement.
- Pour les professionnels, dont ceux de l'agriculture, Groupama propose la couverture des activités de production d'énergies renouvelables et de bioénergies comme la méthanisation. Ainsi, un guide sur la méthanisation a été diffusé en 2016. En mars 2017, Groupama s'associe aux Agriculteurs Méthaniseurs de France pour accompagner le développement de la filière biogaz agricole.

Mieux prévenir et indemniser face au changement climatique :

- L'assurance multirisque climatique sur récolte permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures. Cette couverture, construite avec les agriculteurs par Groupama, a permis d'expérimenter depuis déjà 10 ans ce type de protection. Le groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont le groupe a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité. Afin d'élargir la couverture à l'ensemble des productions, un contrat pour les Prairies a vu le jour en 2016. Groupama a lancé en 2017 Objectif Stabilité, une nouvelle assurance sur le chiffre d'affaires, qui combine l'assurance climatique pour la partie rendement et l'assurance indicielle pour la partie prix.
- Groupama s'est associé en 2016 à Airinov, leader du drone en agriculture, pour accompagner le développement des drones, dans la protection du risque et le déploiement de nouveaux services aux agriculteurs. Les services développés par Airinov permettront à Groupama d'optimiser la performance et la qualité des prestations d'assurance comme le suivi au plus près de la situation des cultures, des dégâts subis ou encore le repérage efficace des zones impactées par un évènement climatique.
- Les services de prévention et d'alerte de Predict, filiale de Météo France, sont désormais accessibles à l'ensemble des clients du groupe. L'application mobile Groupama-Predict permet aux clients de recevoir des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène météorologique à risque. La notion de préjudice écologique a été introduite dans le Code pénal en 2016, aussi Groupama préparera-t-il ses clients et sociétaires, dont les agriculteurs, à cette nouvelle responsabilité, qui sera introduite dans la RC environnementale.

Action de l'entreprise via son fonctionnement

Détail des différents types de déplacements professionnels :

Groupama Centre-Atlantique mène des actions ponctuelles et régulières pour diminuer ses émissions de CO2 : telles que la formation à l'écoconduite des salariés utilisant un véhicule de l'entreprise et la mise à disposition d'un système de réservation automatisé de 33 véhicules en covoiturage.

Faits marquants Groupe 2017 :

En vue de l'élaboration des PDE/PDIE, plans de déplacements ou mobilité, requis par la Loi de transition énergétique de 2015, le groupe a diffusé aux correspondants RSE

un kit d'accompagnement à destination des entreprises du groupe, accompagné de conseils, d'un planning, de fiches d'actions, d'une trame préremplie...

Détail des différents types de déplacements professionnels	2016	2017
Déplacements professionnels en avion (km)	53 707	91 849
Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)	35	62
Déplacements professionnels en train (km)	649 056	864 196
Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)	429	579
Déplacements professionnels en voiture (km)	12 028 482	11 937 858
Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)	7 945	8 005

Déplacements Professionnels en Km	2016	2017	Evolution
Train	649 056	864 196	33,15 %
Avion	53 707	91 849	71,02 %
Véhicules détenus (achats)	238 538	175 811	-26,30 %
Véhicules non détenus (location + IK)	11 789 944	11 762 047	-0,24 %
Total	12 731 245	12 893 903	1,28 %



En 2017, les émissions totales de CO2 atteignent 3 124 tonnes équivalent CO2, soit 2,09 tonnes équivalent CO2 par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

Émissions de CO2 pour la période de Reporting 2017 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO2)	2016	2017
Emissions directes de CO2 liées aux chaudières à gaz	618,16	597,05
Emissions directes de CO2 liées aux chaudières à gaz par ETP	0,4083	0,4003
Emissions directes de CO2 liées aux chaudières à fioul	53,75	55,09
Emissions directes de CO2 liées aux chaudières à fioul par ETP	0,0355	0,0369
Emissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus	40,55	29,89
Emissions directes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus/ETP	0,0268	0,0200
Total des émissions directes GHG_01	712,46	682,03
Total des émissions directes GHG_01 par ETP	0,4706	0,4572
Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO2) 2	2016	2017
Emissions indirectes de CO2 liées à la consommation d'électricité	305,87	427,99
Emissions indirectes de CO2 liées à la consommation d'électricité par ETP	0,2020	0,2870
Total des émissions indirectes GHG_02	305,87	427,99
Total des émissions indirectes GHG_02 par ETP	0,2020	0,2870
Emissions autres – Scope 3 (TeqCO2)	2016	2017
Emissions indirectes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus	2004,29	1999,55
Emissions indirectes de CO2 liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP	1,3238	1,3407
Emissions indirectes de CO2 liées aux déplacements professionnels en avion	5,75	9,83
Emissions indirectes de CO2 liées aux déplacements professionnels en avion/ETP	0,0038	0,0066
Emissions indirectes de CO2 liées aux déplacements professionnels en train	3,63	4,84
Emissions indirectes de CO2 liées aux déplacements professionnels en train/ETP	0,0024	0,0032

Total des émissions indirectes GHG_03	2 013,67	2 014,22
Total des émissions indirectes GHG_03 par ETP	1,3300	1,3505

Emissions de CO2	2016	2017	Evolution
Total des émissions GHG_01 + GHG_02 + GHG_03 Tonne	3 032,00	3 124,24	3,04 %
Total des émissions GHG_01 + GHG_02 + GHG_03 Tonne/ETP	2,0026	2,0947	4,60 %

Le total des émissions de CO2 par ETP a augmenté de 4.60 % entre 2016 et 2017. Cette hausse s'explique principalement par le changement des coefficients « Facteur d'émission », donnés par la Direction RSE en 2017 par rapport à 2016.

Par exemple le coefficient facteur d'émission (FE) de l'électricité est à 82gCO2/kWh en 2017 au lieu de 60gCO2/kWh en 2016.

Si on neutralise l'évolution des coefficients en utilisant ceux de 2017 pour 2016 on peut constater une stagnation de nos émissions de CO2.

Emissions de CO2	2016	2017	Evolution
Total des émissions GHG_01 + GHG_02 + GHG_03 Tonne	3 144,15	3 124,24	-0,63 %
Total des émissions GHG_01 + GHG_02 + GHG_03 Tonne/ETP	2,0767	2,0947	0,87 %

Protection de la biodiversité

Faits marquants groupe :

Le groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20.000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700.000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5 000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 – qui ont été reboisées en totalité – et sur celles de la tempête Klaus de 2009 – qui l'ont été partiellement et dont la finalisation interviendra en 2017.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (29 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation et de travaux dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude** a permis pour la première fois de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama (SFG) ont joué en 2014 un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO2 de la France (voir données ci-après). Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la SFG ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts. Cette étude est désormais actualisée annuellement.

Relations avec les parties prenantes

Sous-traitance et fournisseurs

Définition de la sous-traitance (cf. Direction Conformité groupe)

La sous-traitance constitue le fait de confier à un prestataire soit directement soit en recourant lui-même à la sous-traitance l'exécution d'une activité ou d'un service qui serait autrement exécutée par l'entreprise d'assurance elle-même. La sous-traitance doit être distinguée de la simple fourniture de services ou de biens qui ne relèvent pas des fonctions cœur de métier ou des fonctions supports de l'assureur et qui ne pourraient pas être internalisées.

Ainsi ne sont pas considérées comme des activités relevant de la sous-traitance :

- Les prestations d'expertises, sinistres, sélection médicale... (l'assureur conserve l'instruction du dossier, l'expertise est une aide à l'évaluation du dommage ou du risque)
- DARVA
- Les fournisseurs d'énergie (comme EDF), d'eau, de réseaux et/ou téléphonie comme Orange
- Le gardiennage des locaux
- Les services d'entretien des locaux
- La Poste/les activités de distributeurs de courrier interne
- Centaure
- Caps Auto
- FMB
- Activeille
- Prédicit Services

La plupart des activités importantes ou critiques étant sous-traitées en interne il reste peu d'activités importantes identifiées en externe ; ont été néanmoins recensées :

- l'éditique
- la numérisation et l'archivage
- la gestion d'actifs
- selon les cas (à définir au niveau groupe) le courtage avec délégation de gestion souscription, encaissement ou sinistres.

« En 2017, a démarré la mise en œuvre des mesures demandées par les lois Sapin 2 (prévention/détection de la corruption et du trafic d'influence) et Devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (prévention des atteintes aux droits humains, libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes, et à l'environnement, notamment pour la sous-traitance et les fournisseurs). Au niveau groupe, la mise en œuvre globale des mesures anticorruption et du plan de vigilance est pilotée par la Direction Conformité groupe – avec le concours notamment de la Direction juridique groupe et de la DRH Groupe. Un compte rendu sur l'avancement des travaux, démarrés au printemps 2017, est réalisé mensuellement. Le volet anticorruption a été priorisé. »

Autres parties prenantes

Les organisations professionnelles/participation au débat professionnel

Représentants des sociétaires, les élus de Groupama Centre-Atlantique sont très investis dans la vie de leur territoire (membre d'association ou titulaires d'un mandat) et participent au développement de leurs caisses locales en organisant des actions au profit des sociétaires et prospects. Au 1er janvier 2017, on compte 2 494 élus sur notre territoire. Des journées formations pour chaque nouvel élu sont organisées chaque année, aux niveaux régional, départemental et local. En 2017 52 administrateurs de Fédérations départementales ont suivi une formation sur « la vie du contrat d'assurance ». 3 nouveaux administrateurs régionaux ont également suivi une formation liée à leur nouvelle mission régionale. 10 nouveaux administrateurs ont suivi la journée d'intégration à la caisse régionale. 22 Présidents de caisses locales et/ou administrateurs de Fédération ont suivi la formation « animer et dynamiser son Conseil d'administration » dispensée par CSP FORMATION. 73 Présidents de caisses locales et/ou administrateurs de Fédération ont suivi la formation « Prise de parole » dispensée par CSP FORMATION.

Chaque année, les Assemblées générales de caisses locales constituent un rendez-vous privilégié avec le sociétariat. Elles sont le lieu d'expression démocratique du droit des sociétaires et favorisent le dialogue et l'écoute. En 2017, le thème d'animation traitait de « Connaissez-vous vraiment votre assureur ? »

Ainsi, près de 335 000 sociétaires de Groupama Centre-Atlantique sont invités à participer chaque année aux Assemblées générales de nos 219 caisses locales

** Menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz Costaz

présentes sur les 10 départements de notre territoire, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. Le taux de participation pour 2017 est de 4.65 % soit près de 15 600 sociétaires présents ou représentés.

En janvier 2017, le Conseil d'administration composé de 25 membres, 20 membres élus par les sociétaires, 4 administrateurs salariés et un censeur nommé parmi les administrateurs. Le Conseil concourt au renforcement d'une démarche plus participative et active des Élus en intégrant les complémentarités entre les différents niveaux de la gouvernance délibérative.

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Dans la politique d'achat de l'entreprise, cette dernière essaye de choisir quand cela est possible des prestataires locaux. Par exemple, dans la démarche de rénovation des agences, l'entreprise essaye de faire intervenir en priorité des sociétaires artisans locaux. De même, dans les prestations d'entretien des espaces verts sur les différents sites, la règle est de recourir à des ESATS du département concerné.

Loyauté des pratiques

Conformité

Le groupe Groupama s'est doté d'une politique de Conformité groupe, validée par le Conseil d'Administration de Groupama SA (dernière actualisation validée dans sa séance du 14 décembre 2017), afin de s'assurer que les pratiques sont conformes à l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires ainsi qu'aux normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.

Celle-ci présente l'organisation mise en œuvre pour atteindre cet objectif et le cadre structurant du dispositif gestion des risques de non-conformité, soit :

- Le dispositif mis en place en accord avec la stratégie du groupe et dans le respect de son appétence aux risques,
- Les rôles et responsabilités des principaux acteurs aux niveaux groupe et des entreprises.

La politique de Conformité groupe s'applique à l'ensemble des entreprises composant le groupe Groupama tant en France qu'à l'International, dans le respect des règles de proportionnalité (nature des activités et politiques de risques associées, taille, effectif, etc.) telles que prévues par la Directive 2009/138/CE, et ce qu'elles soient assujetties ou non à Solvabilité 2 ou à toute législation/réglementation équivalente. Cette politique tient également compte des dispositions prévues par la Directive sur la Distribution d'Assurance (DDA) et les lois Sapin 2 et Devoir de vigilance.

La Fonction de « Vérification de la Conformité » est indépendante des activités opérationnelles et est rattachée, de fait, à un membre du Comité de Direction Générale n'exerçant lui-même aucune fonction opérationnelle au sein de l'entité à laquelle il appartient. Elle répond aux critères de compétences et d'honorabilité, et fait l'objet d'une notification à l'ACPR. Elle est soumise à un devoir d'alerte et rend compte de ces activités aux instances de gouvernance du groupe et des entreprises du groupe, ainsi qu'aux autorités de contrôle.

Étant précisé que le risque de non-conformité est un risque opérationnel à caractère transversal, le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité est une des composantes essentielles du contrôle interne organisé au sein du groupe Groupama.

La conformité couvre essentiellement les thèmes portant sur le cœur de métier du groupe, soit l'assurance non-vie, l'assurance vie, la gestion d'actifs, l'immobilier régité notamment par les Codes des assurances, monétaire et financier, de la consommation, du commerce, le Règlement général de l'AMF, ainsi que les réglementations émanant des autorités de contrôles auxquelles ces activités sont assujetties. Elle vise plus particulièrement :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie, ainsi que la gestion des conflits d'intérêts, la lutte

- contre la corruption et le trafic d'influence, le devoir de vigilance des sociétés mères,
- la fraude interne,
- le droit d'alerte,
- le secret professionnel et le cas particulier des données à caractère médical,
- la protection des données à caractère personnel.

Depuis 2013, un plan de mise en conformité est en cours de déploiement par l'équipe du CIL groupe. Celui-ci intègre les dispositions du nouveau référentiel sectoriel, adopté en 2014 par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et les organisations représentatives de la profession d'assurance.

Protection des données personnelles

La Charte éthique groupe précise que les entreprises du groupe veillent à ce que les informations personnelles collectées et traitées ne portent atteinte ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles. Elles s'engagent également à respecter les droits des personnes concernées et à prendre toutes mesures pour protéger leur confidentialité.

Le groupe Groupama a décidé en 2007 de désigner un CIL pour le groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements en vigueur dans les entreprises du groupe, à conseiller, former, à veiller à la conformité aux réglementations en la matière (a priori, a posteriori), alerter et gérer les droits des personnes. Elle assure de fait les relations avec la CNIL. L'équipe CIL du groupe assure ce rôle et ces missions pour l'ensemble des entreprises du groupe. La fonction de CIL Groupe Mutualisé est indépendante de par la loi et rattachée au Secrétaire Général, membre du Comité de Direction Générale. Elle répond aux exigences légales et réglementaires régissant les conditions de désignation d'un CIL, et a fait l'objet d'une notification à la CNIL. Cette fonction est soumise à un devoir d'alerte, et doit rendre compte de ses activités au travers de l'élaboration d'un « bilan annuel d'activité » présenté au responsable de traitement et tenu à disposition de la CNIL.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données en 2018, le groupe a nommé un « Corporate Privacy Officer » groupe le 28 novembre 2016. L'intérêt de cette désignation réside essentiellement dans l'instauration d'un pilotage et d'une animation de la gouvernance « Données personnelles » au niveau groupe, en capitalisant sur le socle de gouvernance des données personnelles mis en œuvre en France par le CIL (DPO France), permettant ainsi de réduire les risques.

S'agissant des données à caractère personnel, le contrôle de la conformité constitue l'une des missions assurées par le CIL Groupe et ses équipes. La conformité des traitements de données à caractère personnel couvre non seulement les thèmes précités portant sur le cœur de métier du groupe (assurance non-vie, assurance vie, gestion d'actifs, immobilier, etc.) mais également sur tous autres thèmes dès lors que des données à caractère personnel sont concernées (ex. : ressources humaines, dispositifs de vidéosurveillance, activités de services, etc.).

Depuis 2014, le CIL s'appuie sur le référentiel « pack de conformité Assurance » de la CNIL pour la conformité des entreprises du groupe qui y sont soumises. Le CIL a également mis en œuvre les actions nécessaires à la prise en compte dans les entreprises du groupe du nouveau règlement européen général de la protection des données personnelles qui entrera en application le 25 mai 2018. Dans cette perspective, une politique groupe de gouvernance des données à caractère personnel a été approuvée par le Comité Exécutif Groupe le 13 mars 2017. Sa déclinaison en une politique France de gouvernance des données à caractère personnel a été approuvée par cette même instance et s'applique à l'ensemble des entités françaises du groupe. Les missions du DPO y sont notamment décrites, ainsi que celles des délégués à la protection des données relais internes (DRPO) et leurs suppléants, désignés dans chacune des entreprises françaises, et constituant un réseau sur lequel s'appuie le DPO. Un DPO sera désigné auprès de l'autorité de

protection des données personnelles de chaque pays européen dans lequel des entités Groupama sont établies.

Lutte contre le blanchiment et le financement

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe. Cette organisation comprend également, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la LAB/FT dans le groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine. Une charte d'organisation de la LAB/FT a été diffusée auprès des entreprises.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée (Vigiliste) des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage (Vigiprofil) de relation client pour les activités vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'année 2017 a été en particulier consacrée à la mise en place de plans d'action et la réalisation de travaux en vue de renforcer le dispositif du groupe dans le cadre de la transposition en droit français de la « IVe directive anti-blanchiment » du 20 mai 2015.

Table de concordance et note méthodologique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama Centre-Atlantique présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

Informations sociales

Emploi	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	2.1
Les embauches et les licenciements	2.1
Les rémunérations et leur évolution	2.1
Organisation du travail	
L'organisation du temps de travail	2.1
Absentéisme	2.1
Relations sociales	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	2.1
Le bilan des accords collectifs	2.1
Santé et sécurité	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	2.1
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	2.1

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	2.1
Formation	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	2.1
Le nombre total d'heures de formation	2.1
Diversité et égalité des chances/égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	2.1
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	2.1
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	2.1
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	2.1
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	2.1
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	2.1
A l'abolition effective du travail des enfants	2.1

Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	2.4
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	2.4
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	2.4
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	2.4
Pollution	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	2.4
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	2.4
Economie circulaire	
Prévention et gestion des déchets – les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ; – les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	2.4
Utilisation durable des ressources – la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ; – la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ; – la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	2.4
Changement climatique Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	2.4
Protection de la biodiversité Les mesures prises pour développer la biodiversité	2.4

Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	
En matière d'emploi et de développement régional	2.3
Sur les populations riveraines ou locales	2.2
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	2.3
Les actions de partenariat ou de mécénat	2.3
Sous-traitance et fournisseurs	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	2.5
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	2.5
Loyauté des pratiques	
Les actions engagées pour prévenir la corruption	2.3
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	2.2
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	2.3

Note méthodologique

Cette note a pour objectif de rappeler la méthodologie de Reporting de l'entreprise Groupama Centre-Atlantique en matière de RSE ainsi que de préciser certains points quant au périmètre pris en compte et aux calculs effectués sur certains indicateurs.

Périmètre géographique du reporting

L'ensemble des informations du rapport porte sur le périmètre de l'entreprise Groupama Centre-Atlantique, sauf mention contraire.

Collecte des données

Processus de collecte

Pour l'entreprise Groupama Centre-Atlantique, la collecte des indicateurs RSE s'effectue via les contributions de personnes des services Ressources Humaines pour les indicateurs sociaux, logistique pour les indicateurs environnementaux et service institutionnel et métier pour les indicateurs sociétaux.

Référentiel et définitions indicateurs

Les indicateurs collectés et publiés dans la partie RSE du Rapport de gestion/ du Rapport au conseil à l'Assemblée générale ont été élaborés conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce et en cohérence avec les orientations de la stratégie RSE de Groupama.

La liste des indicateurs environnementaux collectés, ainsi que les méthodes de calcul de ces indicateurs et les règles de collecte sont définis dans un Référentiel de Reporting groupe en vigueur depuis l'exercice 2010 et remis à jour chaque année. Les méthodes de calcul des émissions de CO₂ sont également définies dans ce Référentiel et réalisées a posteriori par la Direction RSE, Marque Employeur et Communication Interne. La collecte des indicateurs sociétaux s'appuie également sur les définitions du Référentiel de Reporting groupe mis à jour chaque année.

Période de Reporting

La période de Reporting a été déterminée afin de pouvoir répondre aux délais de vérification et de publication des informations requis par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Ainsi, les indicateurs sociétaux et environnementaux sont collectés depuis 2012 par année glissante, du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N, soit du 1/11/2016 au 31/10/2017. Lorsqu'il est impossible d'obtenir une donnée à valoir pour cette période, une extrapolation par prorata ou une estimation (selon les méthodes définies par le Référentiel de Reporting ou bien en cohérence avec les valeurs des années précédentes) peuvent être effectuées, et la méthode employée est précisée par les contributeurs. En ce qui concerne les informations sociales, elles sont collectées sur une année civile, ici du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017. Les informations concernant les organisations professionnelles/participation au débat professionnel sont collectées elles sur l'année civile.

Calculs des émissions de CO₂

Les émissions de CO₂ sont désormais publiées selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel dont voici le détail :

- scope 1, émissions directes liées aux consommations de gaz et de fioul et aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par les entités du groupe;
- scope 2, émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de chaleur et d'eau glacée;
- scope 3, autres émissions liées aux déplacements professionnels en avion, en train et en véhicules terrestres non détenus par les entités (véhicules en leasing, remboursement de frais kilométriques).

Les facteurs d'émissions utilisés dans les calculs ont été mis à jour pour le Repor-

ting 2017 à partir de la base ADEME.

Précisions sur le calcul des taux figurant dans les données sociales

- Taux d'absentéisme en France = nombre de jours d'absence (cdd & cdd en ouvrés)/ [(effectif moyen mensuel cdi & cdd)*(nombre de jours ouvrés travaillés, soit 192 en moyenne sur l'année)] – Taux de fréquence des accidents = nombre d'accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 000/heures théoriques travaillées annuelles
- Taux de gravité des accidents = jours perdus (ouvrés) pour accidents de travail et de trajet avec arrêt * 1000 /heures théoriques travaillées annuelles Pour ces deux indicateurs, les heures annuelles théoriques travaillées par entreprise = durée théorique hebdomadaire * 12 mois * effectif moyen cdi & cdd de l'année.



Comptes annuels

- Bilan	page 42
- Compte de résultat	page 44
- Informations générales Faits marquants de l'exercice	page 45
- Règles d'évaluation et de présentation Changement de méthode Opérations techniques	page 46
- Placements	page 48
- Autres opérations	page 51
- Tableaux	page 53

Bilan

I - ACTIF (en K€)		2017	2016
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège			
2 Actifs incorporels		5 526	5 994
3 Placements		886 100	849 493
	Terrains et constructions	46 611	47 712
	Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	412 761	412 707
	Autres placements	426 728	389 074
	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		428 860	382 237
	Provisions pour primes non acquises	13 439	13 177
	Provisions d'assurance vie (non-vie)		
	Provisions pour sinistres (Non-Vie)	308 358	260 626
	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
	Provisions d'égalisation (non-vie)		
	Autres provisions techniques (Non-Vie)	107 063	108 434
	Provisions techniques des contrats en unités de compte (non-vie)		
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution			
Part des Organismes Dispensés d'agrément dans les Provisions Techniques		6 810	6 560
6 Créances		66 710	59 263
	Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 934	7 889
	6aa Cotisation acquises non émises	2 784	3 470
	6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	10 150	4 418
	Créances nées d'opérations de réassurance	4 220	253
	Autres créances	49 555	51 122
	6ca Personnel	211	265
	6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	40	15
	6cc Débiteurs divers	49 304	50 841
	Capital appelé non versé		
7 Autres actifs		33 556	34 560
	Actifs corporels d'exploitation	5 213	5 628
	Comptes courants et caisse	28 343	28 932
	Actions propres		
8 Comptes de régularisation actif		12 025	11 411
	Intérêts et loyers acquis non échus	3 644	3 394
	Frais d'acquisition reportés	7 915	7 668
	Autres comptes de régularisations	466	349
9 Différence de conversion			
Total de l'actif		1 439 586	1 349 518

II - PASSIF (en K€)		2017	2016
1	Capitaux propres	493 915	458 326
	Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	30 428	14 207
	Primes liées au capital social		
	Réserves de réévaluation		
	Autres réserves	162 301	158 136
	Subvention d'investissement		
	Ecart de dévolution	208 721	208 721
	Report à nouveau	74 085	57 068
	Résultat de l'exercice	18 372	20 194
2	Passif subordonnés		
3	Provisions techniques brutes	809 720	758 770
	Provisions pour cotisations non acquises	42 719	40 396
	Provisions d'assurance vie		
	Provisions pour sinistre (Non-Vie)	584 262	534 526
	Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
	Provisions pour égalisation	11 155	9 836
	Autres provisions techniques (Non-Vie)	171 584	174 013
4	Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5	Provisions pour risques et charges	18 556	21 265
6	Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7	Autres dettes	114 563	107 798
	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11	4 250
	Dettes nées d'opérations de réassurance	59 779	49 166
	Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
	Dettes envers des établissements de crédit	10 269	9 705
	Autres dettes	44 504	44 676
	Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5	5
	Personnel	18 792	17 868
	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	14 195	16 104
	Créanciers divers	11 512	10 699
8	Comptes de régularisation passif	2 832	3 360
9	Différence de conversion		
	Actifs corporels d'exploitation		
Total du Passif		1 439 586	1 349 518

Compte de résultat

Compte de résultat technique au 31 décembre 2017 en K€	Opérations brutes		Cessions et Rétrocessions (1)		2017	2016
	2017	2016	2017	2016		
1. Cotisations acquises	498 275	497 756	188 864	188 968	309 411	308 788
Cotisations	500 598	500 132	189 126	189 918	311 472	310 214
Variations des cotisations non acquises	-2 323	-2 376	-262	-950	-2 061	-1 426
2. Produits des placements alloués	6 331	6 939			6 331	6 939
3. Autres produits techniques	12 101	11 248			12 101	11 248
4. Charges de sinistres	-375 171	-353 822	-151 762	-46 023	-223 409	-307 799
Prestations et frais payés	-325 435	-330 697	-103 779	-113 441	-221 656	-217 256
Charges des provisions pour sinistres	-49 736	-23 125	-47 983	67 418	-1 753	-90 543
5. Charges et autres provisions techniques	2 429	-2 298	1 372	-88 886	1 057	86 588
6. Participation aux résultats						
7. Frais d'acquisition et d'administration	-99 144	-100 759	-28 917	-32 119	-70 227	-68 640
Frais d'acquisition	-91 859	-93 854			-91 859	-93 854
Frais d'administration	-7 285	-6 905			-7 285	-6 905
Commissions reçues des réassureurs			-28 917	-32 119	28 917	32 119
8. Autres charges techniques	-18 778	-18 590			-18 778	-18 590
9. Variation de la provision pour égalisation	-1 319	-928			-1 319	-928
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	24 724	39 546	9 557	21 940	15 167	17 606

(1) yc conservation des org. Disp. D'agr.

Compte de résultat non technique au 31 décembre 2017 en K€	2017	2016
1. Résultat technique de l'assurance Non-Vie	15 167	17 606
2. Résultat technique de l'assurance Vie		
3. Produits de placements	21 778	22 224
Revenus des placements	14 129	13 934
Autres produits des placements	3 663	1 162
Profits provenant de la réalisation des placements	3 986	7 128
4. Produits des placements alloués		
5. Charges des placements	-6 725	-6 470
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 079	-1 419
Autres charges des placements	-1 876	-3 307
Pertes provenant de la réalisation des placements	-3 770	-1 744
6. Produits des placements transférés	-6 331	-6 939
7. Autres produits non techniques	3 445	2 379
8. Autres charges non techniques	-4 068	-4 119
9. Résultat exceptionnel	-470	-1 585
Produits exceptionnels	994	1 115
Charges exceptionnelles	-1 464	-2 700
10. Participation des salariés		
11. Impôts sur les bénéfices	-4 417	-2 902
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 379	20 194

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 décembre 2017 en K€	2017	2016
1. Engagements reçus		
2. Engagements donnés	16 277	33 714
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	685	784
Autres engagements donnés	15 592	32 930
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
6. Autres valeurs détenus pour compte de tiers		
7. Contrepartie des engagements	16 277	33 714

Informations générales

Juridique

Groupama Centre-Atlantique (ci-après GCA) est agréé directement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) pour l'ensemble des risques réassurés.

Compétence géographique

L'activité porte essentiellement sur la réassurance des contrats souscrits par les sociétaires auprès des caisses locales réparties sur dix départements sous l'enseigne de Groupama : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Indre, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.

Consolidation

Les comptes de Groupama Centre-Atlantique sont consolidés par intégration globale dans les comptes combinés du groupe constitué par Groupama S.A. (ci-après GSA), dont le siège est situé au 8-10 rue d'Astorg (Paris 8e)

Intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2008, GCA a opté pour l'intégration fiscale sur la base des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le comité exécutif groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GSA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L.345-2 du Code des assurances, sera tête de groupe fiscal.

Faits marquants de l'exercice

La marge technique nette à 114,6 M€ est en baisse de 4,2 M€ par rapport au 31/12/2016.

Le chiffre d'affaires IARD à 500,6 M€ est en hausse de 0,1% (+0,5 M€). La charge sinistres de l'exercice est en progression (+422 K€) et le S/C à 72,67% ressort en dégradation de 0,04 pt. Malgré une forte sinistralité en événements atmosphériques, celle-ci a été atténuée par une baisse de la sinistralité sur les sinistres graves.

Les bonis sur exercices antérieurs ressortent à +6,8 M€ en baisse de 25 M€ par rapport à 2016, et contribuent à l'évolution défavorable de la marge technique (-7,6 M€ nets de réassurance).

Au niveau des frais généraux, un crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) a été enregistré pour 2,6 M€, en diminution des charges de personnel.

Le résultat financier s'élève à 15,2 M€ en baisse de 705 K€, en raison d'un niveau de plus-values nettes plus faible compensée partiellement par une baisse des dotations aux provisions. L'exercice a été marqué par les événements suivants :

- Des marchés en hausse, marqués par une faible volatilité contrairement à 2016, avec des fondamentaux macroéconomiques solides qui se confirment et un risque politique en baisse. Le CAC termine en hausse de 9,3% à 5 313 pts (vs 4 862 pts en 2016).

- Un contexte de taux toujours bas ne favorisant pas les réinvestissements (18,2 M€ de tombées d'échéance en 2017), avec un OAT 10 ans à 0,81% au 31/12/17.

- Le stock des plus et moins-values latentes est positif à 74,9 M€, en hausse de +12,6 M€ par rapport au 31/12/2016 (62,3 M€).

- Aucune variation de PDD dans les comptes sociaux sur les titres GH (total de 201,2 M€), la valorisation des titres restant inférieure à 105% de la VNC.

S'agissant de l'impôt sur les sociétés, une charge de 4,4 M€ a été enregistrée malgré le stock important des déficits, dont l'utilisation est plafonnée à 50% du résultat fiscal. Elle comprend une surtaxe complémentaire de 1,1 M€.

Par ailleurs, la période a été marquée par la poursuite de la commercialisation des certificats mutualistes lancée en juin 2016. La réalisation enregistrée dans les comptes au 31/12/17 s'élève à 17,4 M€ pour un total au bilan de 29,4 M€.

Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté.

Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de GCA sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été constaté sur cet exercice.

Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations émises non acquises

La provision pour cotisations émises non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises relative à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elles sont constituées, conformément au règlement comptable d'assurance ANC n° 2015-11, pour l'ensemble des risques à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement. Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours écoulés entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Afin de présenter un compte de résultat technique uniquement composé des produits et charges liés aux opérations d'assurance, les frais liés à l'activité bancaire sont calculés et transférés des frais d'acquisition vers les autres charges non techniques.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlements des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser et du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles sont constituées conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11.

Une provision pour tardifs est calculée et comprend l'estimation du mois de décembre au titre de l'arrêté anticipé des comptes (« fast close ») et de la provision pour tardifs traditionnels. Ces provisions sont déterminées de manière statistique en fonction d'une observation réalisée sur les trois derniers exercices.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 584,3 millions d'euros au 31 décembre 2017. L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement comptable assurance ANC n° 2015-11) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Une provision pour frais de gestion sur sinistres est constituée conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11. La provision de gestion sur sinistres est obtenue par l'application aux provisions pour sinistres à payer, à la PSNEM et aux prévisions de recours, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

Une provision de gestion est également appliquée sur les provisions mathématiques de rentes.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour cotisations non acquises..

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de GCA, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à la charge de l'entreprise. En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non Vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non Vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, il est constitué une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par le règlement comptable assurance ANC n° 2015-11.

En risques dépendance, le montant total des provisions s'établit à 46,4 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 43,1 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 0,53% (75 % du TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeurs actuelle probable des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 0,90% visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7-6 du Code des assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Ainsi, il a été décidé dans les comptes arrêtés au 31/12/2017, de doter une provision sur les risques dus à des éléments naturels suivant :

- Catastrophes naturelles pour 646 K€
- Grêle : 559 K€

La provision d'égalisation s'élève désormais à 7 477 K€.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de GSA. Un pool permanent de récession est constitué, dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et GSA la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les caisses régionales et qui ne nécessitent pas de concours important de la réassurance externe.

Réassurance des caisses locales

Groupama Centre-Atlantique réassure les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles, auxquelles GCA se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la caisse régionale. Mais la part conservée par les caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du Règlement général de réassurance, qui lie la caisse régionale GCA à GSA. Les titres du réassureur, cessionnaire ou récessionnaire, remis en nantissement, sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Le règlement ANC n°2015-11 art. 210-1 et suivants, relatif aux règles de comptabilisation par les organismes d'assurance des contrats de réassurance dite «finite» et des contrats de réassurance purement financière, prévoit une modification à compter du 1er janvier 2010 des règles de comptabilisation des contrats en question.

Les traités de réassurance conclus par Groupama Centre-Atlantique ne peuvent être qualifiés de traités de réassurance « finite » ou financière. Ils suivent donc les règles de la réassurance classique et ne sont donc pas impactés par ce changement de méthode.

Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

1.1 Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou coût de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont comptabilisés directement en charge, conformément à la réglementation en vigueur.

Les immeubles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation économique, estimée à compter de leur date d'acquisition.

Conformément à la réglementation, les coûts des immeubles sont découpés par composants. GCA utilise la grille de la Fédération française des sociétés d'assurance, conformément aux instructions du groupe.

Grille composants Groupama Immobiliers (définitive)	Habitation et bureaux avant 1945		Habitation et bureaux après 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP
Gros-œuvre <small>Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs</small>	120 ans	65 %	80 ans	65 %	30 ans	70 %	50 ans	50 %	70 ans	40 %
Clos et couvert <small>Toiture-terrasse, façades, couvertures, menuiseries extérieures</small>	35 ans	10 %	30 ans	10 %	30 ans	15 %	30 ans	10 %	30 ans	20 %
Installations techniques <small>Ascenseurs, chauffage/climatisation, réseaux (électricité, plomberie et autres)</small>	25 ans	15 %	25 ans	15 %	20 ans	10 %	20 ans	25 %	25 ans	25 %
Agencements, équipements secondaires <small>Amenagements int.</small>	15 ans	10 %	15 ans	10 %	10 ans	5 %	15 ans	15 %	15 ans	15 %
TOTAUX		100 %		100 %		100 %		100 %		100 %
PGR Entretien	5 ans		5 ans		5 ans		5 ans		5 ans	
Composants	2,09 %		2,41 %		3,83 %		3,58 %		3,24 %	

Les travaux destinés à prolonger la durée de vie de l'immeuble sont affectés en immobilisation. Les travaux d'entretien ou de réparation sont affectés en charges.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée conformément au Code des assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour le prix d'achat

Titres de dette souveraine des pays PIIGS :

Les investissements en obligations émises par les États considérés comme « non core » (hors Grèce), c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit :

En K€	31/12/2017			31/12/2016		
	Prix de revient actualisé	Valeur boursière (ped de coupon)	Plus ou moins value latente	Prix de revient actualisé	Valeur boursière (ped de coupon)	Plus ou moins value latente
Total Espagne	0	0	0	0	0	0
Italie 4,5 % 13-01523	4 972	5 951	979	4 967	6 055	1 088
Italie 4,5 % 13-01524	2 832	3 000	168	2 882	3 048	166
Total Italie	7 804	8 951	1 147	7 849	9 103	1 254
TOTAL	7 804	8 951	1 147	7 849	9 103	1 254

Obligations convertibles en actions :

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n° 2015-11 livre I titre II, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance.

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances et du règlement ANC n°2015-11, l'article R931-11-1 du Code de la sécurité sociale, l'article R212-52 du Code de la mutualité lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de ces articles.

Toutefois, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-10 du Code des assurances, l'article R. 931-10-41 du Code de la sécurité sociale, ou l'article R. 212-11 du Code de la mutualité.

Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Groupama Centre-Atlantique n'est pas concerné par cette nature d'actif en direct.

1.3 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 Prêts

Les prêts sont évalués au coût historique net des remboursements.

Provisions

2.1 Provisions pour dépréciation à caractère durable

Pour le calcul des provisions pour dépréciation, les méthodes préconisées par le groupe (issues de celles du CNC) ont été appliquées :

Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée.

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur d'expertise de l'état détaillé des placements.
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité).
- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation et pour les actifs forestiers (durée de détention supérieure à 20 ans).

Titres cotés (hors participation) :

Pour les titres à revenus fixes, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de

respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les placements relevant de l'article R343-10, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application du règlement ANC n°2015-11 livre I titre II, le caractère durable peut être présumé notamment :

- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent, pour un placement non immobilier coté, lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative (compte tenu de la volatilité constatée fin 2017, le seuil de déclenchement de provision a été fixé à 20 %) au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;

Dans ce contexte un titre est provisionné pour un total de 1 833 K€ (vs 1 titre en 2016 pour 2 185 K€).

- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable. La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Les méthodes principales d'estimation retenues sont fondées par exemple sur :

- L'évaluation du patrimoine,
- Les multiples boursiers de sociétés comparables,
- Les transactions comparables,
- Le cours de bourse, pour les titres cotés.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

« En ce qui concerne les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, ces principes d'évaluation et de provisionnement sont appliqués en mutualisant les valorisations de ces deux sociétés holding. En effet, Groupama Holding et Groupama Holding 2 portent toutes deux le même sous-jacent constitué de titres Groupama SA et fonctionnent en gouvernance sur Groupama SA comme s'il ne s'agissait que d'une seule holding. »

Valorisation des titres stratégiques Groupama Holding

	Nbre de titres	31/12/2016			31/12/2017		
		Valeur brut comptable	Provision	Valeur nette comptable	Valeur brut comptable	Provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	2 891 302	310 594 675	56 012 049	254 582 626	310 594 675	56 012 049	254 582 626
Groupama Holding 2	18 929 490	302 871 840	145 189 188	157 682 652	302 871 840	145 189 188	157 682 652
TOTAL		613 466 515	201 201 238	412 265 277	613 466 515	201 201 238	412 265 277

La valeur nette comptable des titres de participation de Groupama Holding (GH) et Groupama Holding 2 (GH2) s'élève respectivement à 254,6 millions d'euros et 157,7 millions d'euros au 31 décembre 2017. La méthode de valorisation de ces titres repose sur la valorisation de Groupama SA compte tenu du fait que GH et GH2 (holdings dont l'activité unique est la détention des titres Groupama SA) détiennent à eux deux la quasi totalité des titres Groupama SA. La valeur patrimoniale de Groupama SA s'appuie sur une valorisation des actifs détenus par Groupama SA (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur une valorisation de son activité de holding. Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.

- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

Suite à la promulgation de la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Loi Sapin 2), publiée le 10 décembre 2016 au Journal Officiel, Groupama SA se transformera au cours du premier semestre de l'année 2018 de société anonyme en caisse de réassurance mutuelle agricole à compétence nationale (la «Caisse Nationale»), après un vote de l'Assemblée Générale de Groupama SA. Cette opération sera précédée de la fusion absorption de GH et de GH2 par Groupama SA, opération qui conduira les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA. En application de la loi et après le vote de l'Assemblée Générale de Groupama SA, la caisse régionale deviendra ensuite sociétaire de la future Caisse Nationale, détenant un pourcentage des droits de vote en assemblée générale; ses actions Groupama SA seront concomitamment converties en certificats mutualistes émis par la future Caisse Nationale.

Au 31 décembre 2017, la caisse régionale détient par conséquent des actions qui vont être converties en certificats mutualistes au cours du premier semestre 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sapin 2. Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les futurs statuts de la Caisse Nationale Groupama, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion.

2. 2 Provisions pour risque d'exigibilité

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité des placements insuffisante, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

En 2017, le total des valeurs de réalisation des placements visés à l'article R. 343-10 du Code des assurances étant supérieure à la totalité des valeurs nettes comptables des placements, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée. Les valeurs nettes comptables et de réalisation sont détaillées en annexe au point 1.4.

2. 3 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts

En application de l'avis n° 95-07 du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 12 septembre 1995, les effets des changements de méthodes provenant des modifications du Code des assurances ont été constatés sur le bilan d'ouverture de 1995 dans un poste spécifique des capitaux propres intitulé Écart des changements de méthodes.

Le montant de ce poste au 31 décembre 2017 s'élève à 1 136 K€. Il correspond principalement à des provisions à caractère durable constituées avant 1995.

Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du «premier entré premier sorti» (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Produits des placements alloués au résultat technique

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte

technique non vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres et provisions techniques nettes de cessions.

Autres opérations

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels et des droits au bail. Les immobilisations corporelles sont composées des matériels de transport, de bureau, d'informatique, du mobilier, ainsi que des agencements d'aménagements divers. La méthode d'amortissement linéaire est retenue avec les durées d'amortissement suivantes :

Matériels	Durée amortissement
Logiciel & programme info.	3 ans
Agencements-aménag.-Installat.	10 ans
Véhicules de tourisme	5 ans
Véhicules utilitaires	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Autres matériels	5 ans

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées à partir des dernières informations connues lors de la clôture. Elles ont pour objet de refléter l'engagement de risque ou de charge.

Comptes de régularisation

(art. 423-25 Du règlement anc 2015-11)

Les comptes de régularisation sont principalement composés des comptes d'inventaires destinés à enregistrer les opérations de cut-off (rattachement des charges et produits à l'exercice d'appartenance).

Ces opérations sont détaillées en annexe aux points 1.7.1 et 1.7.2.

Engagements en matière de retraite et autres coûts sociaux

Une provision pour médailles du travail et une pour congés anniversaires sont comptabilisées. Leur montant total au 31/12/2017 s'élève à 5 785 K€.

Ces montants sont obtenus par calcul actuariel des seuls engagements du passé (PBO).

Les droits acquis par le personnel en activité au titre des indemnités postérieures à l'emploi font l'objet de contrats d'assurance. Au 31/12/2017, une provision de 5 956 K€ a été constituée et a été évaluée sur la base de la différence entre le montant total de l'engagement de la caisse et le montant du fonds constitué auprès de Groupama Vie.

La variation de provision aux engagements IFC est désormais comptabilisée dans le compte 985000000 « dotation aux provisions pour risques et charges » au lieu du compte 675000000 « dotation aux provisions exceptionnelles ». La variation est positive cette année à +795 K€ contre une dotation de 1 484 K€ en 2016.

	2017	2016
Résultat technique de l'assurance non-vie	15 167	17 605
Dont variation engagements de provisions IFC	0	795
Résultat exceptionnel	-470	-1 585
Dont variation engagements de provisions IFC	-1 484	0

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R.01.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de GCA.

Autres produits et charges non techniques

(art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

La ventilation des produits et des charges non techniques est précisée dans les points 2.4.5 et 2.4.6 des tableaux en annexe.

Résultat exceptionnel

(art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

Le résultat exceptionnel est négatif de 470 K€ et se décompose de la façon suivante :

- Des produits exceptionnels divers :	+ 128 K€
- Une variation des provisions pour divers contentieux :	-213 K€
- Une dotation de provision pour redressement fiscal :	- 262 K€
- Des charges exceptionnelles diverses :	- 123 K€

Le montant de l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat se répartit de la façon suivante :

	En K€
Subvention intégration fiscale SCI d'Agassac	-27
Économie IS dividendes SFG	-29
Crédit d'impôt	-29
Subvention intégration fiscale CLAMA	-470
Impôts sur les sociétés	4 971
Total compte 698000000	4 971
dont impôt sur les opérations ordinaires	4 417
dont impôt sur les opérations exceptionnelles	

Le stock de déficits reportables au 31/12/2017 s'élève à 47 828 K€.

Informations diverses

10.1 Honoraires de commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à 155 928 € TTC au titre de la mission légale, et à 15 300 € TTC au titre des services autres que la certification des comptes (SACC). Ces SACC concernent l'attestation sur les certificats mutualistes et le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.

10.2 Droit individuel à la formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace Le Droit Individuel à la Formation (DIF) depuis le 1er janvier 2015. La gestion du CPF est externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette disposition libère l'employeur de l'obligation d'information relative au nombre d'heures acquis au titre de la formation.

10.3 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Groupama Centre-Atlantique bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 7%. Au titre de l'exercice 2017, une provision de 2 624 K€ au titre du CICE a été comptabilisée. Au titre de l'exercice 2016, une provision de 2 257 K€ avait été passée en 2016 et a été réglée en 2017.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client ainsi que de renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion ;
- de formation des collaborateurs ;
- d'actions liées au développement durable.

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs (en K€)

a) Les actifs incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	45 538			2 213		47 751
Total	45 538			2 213		47 751

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	39 544			2 681		42 225
Total	39 544			2 681		42 225

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	39 544			2 681		42 225
Total	39 544			2 681		42 225

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement		
Autres immobilisations incorporelles	5 994	5 526
Total	5 994	5 526

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

b) Les terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations	54 568	111	111	499	1 324	53 743
Parts de société	23 741			95		23 836
Total	78 309	111	111	594	1 324	77 579

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Immobilisations	25 175			1 100	583	25 692
Parts de société						
Total	25 175			1 100	583	25 692

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	261				87	173
Parts de société	5 160			2	61	5 101
Total	5 421			2	148	5 275

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	25 436			1 100	671	25 865
Parts de société	5 160			2	61	5 101
Total	30 596			1 102	731	30 967

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations	29 132	27 878
Parts de société	18 581	18 735
Total	47 713	46 612

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

c) Les titres de propriété

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	622 573	1 460	1			624 032
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 461	1	1 460			3
Total	624 034	1 461	1 461			624 035

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	210 298	1 460				211 758
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 460		1 460			
Total	211 758	1 460	1 460			211 758

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	210 298	1 460				211 758
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 460		1 460			
Total	211 758	1 460	1 460			211 758

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	412 275	412 274
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1	3
Total	412 276	412 277

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs - Suite (en K€)

d) Les bons, obligations et créances de toutes natures

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 019	216		6		1 241
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	430		216	81	27	268
Dépôts espèces chez cédants						
Total	1 449	216	216	87	27	1 509

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 019			6		1 025
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation						
Dépôts espèces chez cédants						
Total	1 019			6		1 025

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées		216
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	430	268
Dépôts espèces chez cédants		
Total	430	484

1.2 Les placements autres que ceux visés au 1.1 (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 23 et 24)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	400 277			162 239	127 351	435 164
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	400 277			162 239	127 351	435 164

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	11 203			9	2 776	8 436
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	11 203			9	2 776	8 436

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	11 203			9	2 776	8 436
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC						
Total	11 203			9	2 776	8 436

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	389 074	426 728
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC		
Total	389 074	426 728

1.3 Les Immobilisations autres (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 51 et 59)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	138			2		140
Installations et agencements	19 223			721	190	19 754
Mobilier et matériel	8 100			11	687	7 424
Matériel informatique	2 407			76	2	2 481
Total	29 868			810	879	29 799

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements						
Mobilier et matériel						
Matériel informatique						
Total						

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements	14 372			938	167	15 143
Mobilier et matériel	7 714			127	687	7 154
Matériel informatique	2 154			138	2	2 290
Total	24 240			1 203	856	24 587

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	138	140
Installations et agencements	4 851	4 611
Mobilier et matériel	386	270
Matériel informatique	253	191
Total	5 628	5 212

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) - en K€

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	BILAN 2017			BILAN 2016			
	Ligne F0501	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
a) Terrains et constructions	R0050	77 545	46 578	65 843	78 197	47 602	66 518
i. Terrains non construits	R0060	327	327	538	327	327	527
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	R0070	1 235	1 235	2 215	1 146	1 146	2 036
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	R0080	3 016	1 747	2 384	2 973	1 779	2 349
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	R0090	22 601	17 500	26 284	22 595	17 435	25 626
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	R0100	50 366	25 769	34 422	51 156	26 915	35 980
b) Terrains et constructions en cours	R0110	33	33	33	111	111	111
i. Terrains affectés à une construction en cours	R0120						
ii. Immeubles en cours	R0130	1	1	1			
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeuble en cours)	R0140						
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)	R0150						
v. Immeubles d'exploitation en cours	R0160	32	32	32	111	111	111
Total placements immobiliers	R0170	77 578	46 611	65 876	78 308	47 713	66 629

2. Actions, parts et autres titres à revenu variable

a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées		168 917	160 481	196 660	150 695	141 711	167 712
i. Actions et titres cotés	R0210	22 835	20 567	30 682	23 006	20 182	27 901
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R0190	84 367	84 367	94 676	77 508	77 508	84 910
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	R0200	61 280	55 120	70 855	49 730	43 570	54 427
iv. Actions et titres non cotés	R0220	436	427	447	451	451	474
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées		624 033	412 274	417 942	622 574	412 275	417 674
i. Actions et titres cotés	R0240						
ii. Actions et titres non cotés	R0250	624 033	412 274	417 942	622 574	412 275	417 674
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		270	270	270	1 461	1	306
i. Actions et titres cotés	R0270						
ii. Actions et titres non cotés	R0280	270	270	270	1 461	1	306
Total des actions, parts et autres titres à revenu variable		793 221	573 026	614 873	774 730	553 987	585 692

3. Autres titres de placement

a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées		266 247	263 600	277 422	249 582	244 147	255 869
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		187 571	184 924	198 748	180 309	174 874	186 597
* Obligations cotées :		187 571	184 924	198 748	180 305	174 870	186 597
- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	R0330	68 559	66 606	72 851	67 496	65 548	72 675
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0340						
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	R0350	119 013	118 318	125 897	112 809	109 322	113 922
* Obligations non cotées :					4	4	
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0370						
- Autres obligations non cotées	R0380				4	4	
* Titres de créance négociables et bons du Trésor :							
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0400						
- Bons à moyen terme négociables	R0410						
- Autres titres de créance négociables	R0420						
- Bons du Trésor	R0430						
* Autres	R0440						
ii. Pr ts		2 175	2 175	2 174	2 773	2 773	2 772
* Pr ts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'OCDE	R0460						
* Pr ts hypothécaires	R0470						
* Autres pr ts :		2 175	2 175	2 174	2 773	2 773	2 772
- Pr ts garantis	R0490	1	1		1	1	
- Pr ts non garantis	R0500	2 174	2 174	2 174	2 772	2 772	2 772
* Avances sur polices	R0510						
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0520	76 500	76 500	76 500	66 500	66 500	66 500

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) - en K€

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	Ligne F0501	BILAN 2017			BILAN 2016		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
iv. Autres placements							
* Dépôts et cautionnements	R0540						
* Créances représentatives de titres pr tés	R0550						
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces	R0560						
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme	R0570						
* Autres	R0580						
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0590						
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance							
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte							
Placements immobiliers	R0980						
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	R0990						
Obligations, titres de créance négociables et autres titres à revenu fixe	R1000						
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R1010						
Parts d'autres OPCVM	R1020						
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées		1 241	216	216	1 019		
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe							
* Obligations et titres assimilés cotés							
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0630						
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0640						
* Obligations non cotées							
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0660						
- Autres obligations non cotées	R0670						
* Titres de créance négociables							
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0690						
- Bons à moyen terme négociables	R0700						
- Autres titres de créance négociables	R0710						
* Autres	R0720						
ii. Pr ts	R0730						
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0740						
iv. Autres placements	R0750	1 241	216	216	1 019		
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0760						
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance	R0770						
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation					430	430	430
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe							
* Obligations et titres assimilés cotés							
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0810						
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0820						
* Obligations non cotées							
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0840						
- Autres obligations non cotées	R0850						
* Titres de créance négociables							
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0870						
- Bons à moyen terme négociables	R0880						
- Autres titres de créance négociables	R0890						
* Autres	R0900						
ii. Pr ts	R0910						
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0920						
iv. Autres placements	R0930				430	430	430
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0940						
Total autres titres de placement		267 488	263 816	277 638	251 031	244 577	256 299
Total des placements		1 138 286	883 453	958 387	1 104 069	846 277	908 620

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne «Valeur nette N» sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 185 k€ pour la décote amortie et à 2 832 k€ pour la prime de remboursement reprise. Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du code des assurances s'élève à -2 085 k€.

1.5 Filiales et participations (en K€)

	Capital (1)	Capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice (2)	Quote part de capital détenue (3)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Chiffre d'affaires du dernier exercice (5)	Résultat du dernier exercice (6)	Montant des prêts et avances accordés (7)	Montants des cautions et avals donnés (8)	Montant des dividendes encaissés (9)
				Brute 2016	Nette 2016					
Participations à plus de 50%										
GROUPAMA HOLDING 2	286 056	2 660	54,59%	302 872	157 683		-49			625
SCI FERRERE	15 379	-237	51,00%	7 843	7 843	1 277	334			171
SCI CHATEAU D'AGASSAC	3 990	-1 058	96,00%	5 846	1 367	244	-78	232		
HOTEL DU CHÂTEAU	967	345	69,23%	1 399	907	40	-3			
SASU AMASSUR	10	-3	100,00%	10	10	32	0			
Participations entre 10% et 50%										
SC GROUPAMA PARTICIPAT°	22 175	-32 362	41,02%	9 097			142	1025		
SCA CHATEAU AGASSAC	6 468	-520	50,00%	4 124	4 124	2 001	103	894	279	
SA CENTAURE	604	-52	50,00%	1 460		670	55	216	322	
SCP GUEYZE IMMOBILIER *	1 531	310	22,87%	350	350		61			14
SCIMA GFA	150	2	15,00%	23	23		11			
SOCHEPAR *	19	275	14,65%	11	3	605	16			
SARL SEPAI *	15	508	10,00%	2	2	457	40			
SOGEFA *	1	4	16,67%			-1				
Autres valeurs dépassant 1% du fonds d'établissement constitué										
GROUPAMA HOLDING	3 145 362	119 737	7,72%	310 595	254 583		-1 725		84	1 012
SCPI ACCES VALEUR PIERRE *	536 856	606 037	0,14%	1 789	1 659	71 682	58 923			81
Société Forestière Groupama *	74 958	3 192	1,33%	1 123	1 123	4 366	2 097	89		28
SAFER AQUITAINE ATLANTIQUE *	1 575	18 046	5,15%	77	77	26 594	1 365			
SAFER POITOU-CHARENTE *	1 261	4 560	6,24%	75	75	19 280	250			
SEMIE NIORT	2 372	12 130	2,73%	61	61	4 466	413			
SAS CENTRE OUEST EDITION *	101	1 081	5,07%	51	51	1 287	25			
SCI LES MARRONNIERS	1 924	-190	2,38%	46	46	52	-5			
SAFER MARCHE LIMOUSIN *	1 561	1 904	2,59%	35	35	3 195	37			
SARL VIGNERONS D'AQUITAINE *	739	101	4,22%	31	31	82	-10			
NOUV REP DU CENTRE OUEST *	5 316	-1 548	1,05%	26	26	76 451	3 669			
SCI MAISON DE LA COOP. *	355	131	5,15%	18	18	66	-31	22		
VENDEE EXPANSION *	3 037	3 945	0,55%	15	15	2 310	263			

* Données N-1 sur les colonnes 2 - 5 - 6

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	BRUTE	NETTE			
Filiales	317 970	167 809	232		795
Participations	15 067	4 501	2 134	601	14
Françaises	15 067	4 501	2 134	601	14
Etrangères					

1.6 Créances et dettes (en K€)

1.6.1 Créances

	Bilan 2017				Bilan 2016			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
6. Créances								
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	12 934			12 934	7 889			7 889
6aa Cotisations acquises non émises	2 784			2 784	3 470			3 470
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	10 150			10 150	4 418			4 418
Assurés	9 629			9 629	3 980			3 980
Intermédiaires d'assurances	513			513	361			361
Coassureurs								
Autres tiers	7			7	78			78
6b Créances nées d'opérations de réassurance	4 220			4 220	253			253
Réassureurs	4 220			4 220	253			253
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6c Autres Créances:	42 658	6 897		49 555	44 956	6 166		51 122
6ca Personnel	211			211	265			265
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	40			40	15			15
6cc Débiteurs divers	42 407	6 897		49 304	44 675	6 166		50 841
6d Capital appelé non versé								
Total Créances	59 813	6 897		66 710	53 097	6 166		59 263

1.6.2 Dettes

	Bilan 2017				Bilan 2016			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
7. Autres dettes								
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11			11	4 250			4 250
Assurés					4 245			4 245
Intermédiaires d'assurances					1			1
Coassureurs	3			3	3			3
Autres tiers	7			7				
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	59 779			59 779	49 166			49 166
Réassureurs	14 727			14 727	5 185			5 185
Cédantes	45 052			45 052	43 981			43 981
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)								
7d Dettes envers des établissements de crédit	10 269			10 269	9 705			9 705
7e Autres dettes	44 504			44 504	44 676			44 676
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise								
7eb Autre emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5			5	5			5
7ec Personnel	18 792			18 792	17 868			17 868
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	14 195			14 195	16 104			16 104
7ee Créanciers divers	11 512			11 512	10 699			10 699
Total Autres dettes	114 563			114 563	107 798			107 798

1.7 Divers postes actif et passif (en K€)

1.7.1 Divers actifs et comptes de régularisation actif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

ACTIF	Montant 2017	Montant 2016
A) Actifs de réserve de propriété		
B) Comptes de régularisation Actif		
Intérêts non échus	3 644	3 394
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	7 915	7 668
Frais d'acquisition Immob. À répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différence sur prix de remboursement à percevoir	185	144
Autres comptes de régularisation Actif	281	205
Total 8C (Contrôle) de cohérence	466	349
Evaluation techniques de réassurance		
Total régularisation Actif	12 025	11 411
Autres produits à recevoir rattachés à des créances de l'exercice	8 004	2 254
Autres charges imputables à l'exercice ultérieur		
C) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

1.7.2 Comptes de régularisation passif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

PASSIF	Montant 2017	Montant 2016
A) Comptes de régularisation Passif		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 832	3 360
Report de commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif		
Evaluations techniques de réassurance		
Total régularisation Passif	2 832	3 360
Autres charges à payer rattachées à des dettes de l'exercice	28 499	17 246
Autres produits imputables à l'exercice ultérieur		

1.7.3 Détail de la classe 4 solde débiteur

	Montant 2017	Montant 2016
	Solde débiteur	Solde débiteur
Assurés	9 629	3 980
Intermédiaires d'assurance	513	361
Coassureurs		
Réassureurs	4 220	253
Cédantes		

1.7.4 Détail de la classe 4 solde créditeur

	Montant 2017	Montant 2016
	Solde créditeur	Solde créditeur
Assurés		4 245
Intermédiaires d'assurance		1
Coassureurs	3	3
Réassureurs	14 727	5 185
Cédantes	45 052	43 981

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation (en K€)

1.8.1 Créances envers entreprises liées et entreprises en lien de participation (art. 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2017			BILAN 2016		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
A) Actif						
Capital souscrit non appelé						
Placements	412 490	270	412 760	412 275	431	412 706
Immobilier						
Actions autres titres rev. Var.	412 490	270	412 760	412 275	431	412 706
Oblig. Tcn autres titres rev. Fixe						
Pr ts						
Dépôts autres d'établissements Crédit						
Autres placements						
Créances espèces chez cédants						
Placements contrats uni. Compte						
Parts réassureurs prov. Techniques	435 670		435 670	388 797		388 797
Primes non acquises (non vie)	13 439		13 439	13 177		13 177
Provisions Sinistres (non vie)	315 168		315 168	267 186		267 186
Participation bénéfiques et ristournes (vie)						
Participation bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisations						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)	107 063		107 063	108 434		108 434
Contrats en unités de compte						
Créances nées d'assurance directe	-1 512		-1 512	-1 716		-1 716
Dont sur preneurs d'assurance	-1 512		-1 512	-1 716		-1 716
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Créances nées d'opérations d'assurance directe						
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Créances nées d'opérations de réassurance	4 221		4 221	253		253
Débiteurs divers	11 908		11 908	11 920		11 920
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Inter. Et loyers acqu. Non echus						
Autres régularisation actif						
Total	862 777	270	863 047	811 529	431	811 960

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation - Suite (en K€)

1.8.2 Dettes envers des entreprises liées et entreprises en lien de participation (art 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2017			BILAN 2016		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
B) Passif						
Passifs subordonnés						
Provisions techniques brutes						
Primes non acquises						
Provisions assurance vie						
Provisions sinistres (vie)						
Provisions sinistres (non vie)						
Part bénéfiques et ristournes (vie)						
Part bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisation	394		394	337		337
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)						
Provisions contrats en unités de compte						
Dettes pour dépôts d'espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	3		3	3		3
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers intermédiaires d'ass.						
Dont envers autres tiers	3		3	3		3
Dettes nées d'opérations de réassurance	59 779		59 779	49 166		49 166
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissement de crédit						
Autres dettes	85		85	176		176
Compte de régularisation passif						
Total	60 261		60 261	49 682		49 682

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation - suite (en K€)

1.8.3 Engagements reçus et engagements donnés

	Montant des engagements à l'égard des dirigeants	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
1. Engagements reçus					
2. Engagements donnés		16 277			16 227
2a Avals, cautions et garanties de crédit					
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		685			685
2d Autres engagements donnés		15 592			15 592
3. Valeurs reçues en natissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers					

1.9 Variation des capitaux propres et montant des provisions

1.9.1 Variation des capitaux propres - Tableau des mouvements de réserves

	2016	Affectation du résultat 2016	Mouvement de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	2017
Capital social	13 070				17 358	30 428
Prime d'émission						
Prime de fusion						
Réserve statutaire	159 272	3 029				162 301
Réserve spéciale PVL 15 %						
Fonds de solidarité statutaire						
Réserve de capitalisation						
Réserves de réévaluation						
Ecart dû au changement de Méthode						
Subvention d'investissement						
Ecart de dévolution	208 721					208 721
Report à nouveau	57 068	17 017				74 085
Résultat de l'exercice	20 194	-20 194			18 379	18 379
Total 1 Capitaux propres	458 325	-148			35 737	493 914
Distribution						

1.9.2 Provisions pour risques et charges

	2 017	2 016	Variations
Provisions pour risques financiers	4 282	4 340	-58
Provisions pour engagements sociaux	12 491	15 045	-2 554
Provisions pour impôts	369	107	262
Provisions autres	1 414	1 773	-359
Total	18 556	21 265	-2 709

2.1 Ventilation des produits et des charges de placements (en K€)

2.1.1. Ventilation des charges de placements (II-9 ou III5)

	Exercice 2017				Exercice 2016			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	178		901	1 079	203		1 216	1 419
Autres charges de placements	8		1 868	1 876	401		2 905	3 306
Pertes provenant de la réalisation des placements			3 770	3 770			1 744	1 744
Total 5 Charges de placements	186		6 539	6 725	604		5 865	6 469

2.1.2. Ventilation des produits de placements (II-2 ou III3)

	Exercice 2017				Exercice 2016			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements	1 846	14	12 269	14 129	1 831	29	12 073	13 933
Revenus des participations	1 637			1 637	1 609			1 609
Revenus des placements immobiliers	209	14	2 763	2 986	222	29	2 873	3 124
Revenus des autres placements			9 506	9 506			9 200	9 200
Autres revenus financiers								
Autres produits des placements	103		3 560	3 663	950		212	1 162
Profits provenant de la réalisation des placements			3 986	3 986			7 128	7 128
Total 3 Produits des placements	1 949	14	19 815	21 778	2 781	29	19 413	22 223

2.1.3. Ventilation des produits et des charges de placements

	Exercice 2017				Exercice 2016			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Produits des placements	1 949	14	19 815	21 778	2 781	29	19 413	22 223
Charges des placements	186		6 539	6 725	604		5 865	6 469
Résultat des placements	1 763	14	13 276	15 053	2 177	29	13 548	15 754

2.2 Informations sur différentes charges (en K€)

2.2.1 Ventilation des charges de personnel

Libellé	2017	2016	2015
Salaires	63 750	63 923	65 229
Pensions de retraite			
Charges Sociales	27 727	27 336	28 789
Autres	-4 073	-3 275	-3 965
Total	87 404	87 984	90 053

2.2.2 Commissions de l'assurance directe

Libellé	2017	2016	2015
Commissions d'acquisition	2 950	3 149	3 110
Commissions d'administration			
Commissions sur sinistres			
Total	2 950	3 149	3 110

2.3 Affectation du résultat

Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	2017	2016
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Rémunération des certificats mutualistes	662	148
Affectation aux réserves pour plus-values		
Affectation aux autres réserves	2 757	3 029
Autres répartitions		
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau	89 045	74 085
Total	92 464	77 262

Proposition d'affectation du résultat

Libellé	2017	2016
Report à nouveau précédent créditeur	74 085	57 068
Bénéfice de l'exercice	18 379	20 194
Prélèvements sur réserves		
Prélèvement sur compte du siège social		
Report à nouveau		
Report à nouveau	92 464	77 262

2.4 Informations diverses (en K€)

2.4.1 Ventilation des primes brutes émises

Libellé	2017	2016	2015
Primes brutes émises hors taxes	498 725	497 756	497 455
Primes brutes émises hors taxes directe zone euro (hors France)			
Primes brutes émises hors taxes directe hors zone euro			

2.4.2 Résultat des 3 derniers exercices

Libellé	2017	2016	2015
Résultat avant IS, participation et dotation aux amortissements et provisions	22 165	30 768	31 449
Amortissements et provisions	-631	7 672	10 599
Impôt sur les sociétés	4 417	2 902	5 001
Résultat net comptable	18 379	20 194	15 849

2.4.3 Personnel

Libellé	2017		2016	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
A) Effectif moyen du personnel				
Direction	5	12	5	12
Cadres	163	259	164	252
Non cadres	626	459	604	513
Total	794	730	773	777

2.4.4 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (art. 423-40 ANC 2015-11-26)

Libellé	2017			2016		
	Membres des organes			Membres des organes		
	d'administration	de direction	de surveillance	d'administration	de direction	de surveillance
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance						
Rémunérations allouées dans l'exercice	249	2 294		238	2 128	
Dont salaires versés au titre de mises à disposition (mutuelles)						
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	2 239	373		2 300	377	
Avances et crédits pendant l'exercice						
Autres engagements pris						
Remboursement de frais	99	33		84	30	
Nombre de membres bénéficiaires	12	17		11	17	

2.4.5 Autres Produits non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2017	2016
Commissions diverses	1 279	882
Commissions & subvention Groupama Banque	2 116	1 452
Produits / cessions immobilisations		3
Travaux en gestion de patrimoine	50	42
Reprise non tech. à la réserve de capitalisation		
Total	3 445	2 379

2.4.6 Autres Charges non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2017	2016
VNC / Cessions immobilisations corporelles	-22	-34
Autres charges non techniques réparties	-3 633	-3 044
Taxes sur les excédents de provisions de sinistres	-413	-1 041
Dotation non technique à réserve de capitalisation		
Total	-4 068	-4 119

2.5 Informations sur les sinistres (en K€)

2.5.1 Liquidation des provisions de sinistres

Libellé	2017	2016
Provisions pour risques en cours	1 691	706
Prévisions de recours à encaisser	19 021	19 958
Provisions pour sinistres à l'ouverture	534 526	511 401
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	132 559	134 517
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	384 933	337 125
Boni / Mali	17 034	39 760

2.5.2 Évolution des primes acquises et de sinistres

Libellé	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Exercice N-2					
Règlements	233 605	153 411	86 671		
Provisions	30 455	71 659	108 012		
Total des sinistres (S)	264 059	225 069	194 683		
Primes acquise (P)	350 446	346 979	332 189		
S/P	75,35%	64,87%	58,61%	0,00%	0,00%
Exercice N-1					
Règlements	240 876	160 331	138 971	101 991	
Provisions	20 663	72 952	36 669	138 951	
Total des sinistres (S)	261 540	233 283	175 640	240 943	
Primes acquise (P)	350 426	346 935	332 880	333 596	
S/P	74,63%	67,24%	52,76%	72,23%	0,00%
Exercice N					
Règlements	242 904	165 007	148 425	162 460	99 869
Provisions	13 550	71 397	26 193	80 097	142 787
Total des sinistres (S)	256 454	236 404	174 618	242 557	242 656
Primes acquise (P)	350 372	346 832	332 565	334 017	333 197
S/P	73,19%	68,16%	52,51%	72,62%	72,83%

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

2.5.3 Résultat technique par catégorie

	Dom. corporels con. indiv. (Cat. 20)	Dom. corporels con. collectifs (Cat. 21)	Automobile R.C (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Automobile TOTAL (Cat. 22-23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)	Dom. aux biens professionnels (Cat. 25)
	1	2	3	4	5	6	7
1a. Primes	145 253	11 481	61 074	82 763	143 837	68 207	31 507
1b. Variation des Primes non Acquises	676	4	565	567	1 132	413	-119
Total 1	144 577	11 477	60 509	82 196	142 705	67 794	31 626
2a. Prestations et frais payés	106 176	9 792	42 925	56 243	99 168	38 264	17 578
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-3 682	40	29 697	-2 359	27 338	3 244	3 141
2. Charges des prestations	102 494	9 832	72 622	53 884	126 506	41 508	20 719
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	42 083	1 645	-12 113	28 312	16 199	26 286	10 907
5. Frais d'acquisition	26 972	2 240	11 331	15 378	26 709	12 696	5 930
6. Autres charges de gestion nette	3 979	329	1 676	2 273	3 950	1 873	866
B CHARGES D'ACQUISITION	30 951	2 569	13 007	17 651	30 659	14 569	6 796
7. Produits des placements	2 076	60	834	316	1 150	812	702
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	2 076	60	834	316	1 150	812	702
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	37 335	2 504	23 995	32 653	56 649	28 595	12 501
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises							
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	25 639	1 981	14 282	16 973	31 255	11 807	5 372
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1 237	8	26 979	-827	26 512	3 089	5 047
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs	5 316	315	3 781	4 843	8 624	4 324	2 379
D SOLDE DE REASSURANCE	-7 617	-200	21 047	-11 664	9 382	-9 375	297
RESULTAT TECHNIQUE	5 591	-1 064	-3 239	-687	-3 928	3 154	5 110

HORS-COMPTÉ

14. Provisions pour PNA (Clôture)	10 360	249	7 625	8 231	15 856	8 217	3 169
15. Provisions pour PNA (ouverture)	9 685	245	7 060	7 664	14 723	7 804	3 288
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	64 741	2 628	291 203	14 395	305 599	50 710	46 176
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	67 606	2 544	259 385	17 222	276 607	47 598	42 997
18. Autres provisions techniques (Clôture)	95 902	1 725	73 692	1 141	74 833	1 047	1 078
19. Autres provisions techniques (ouverture)	96 719	1 780	75 813	674	76 487	915	1 116

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

Résultat technique par catégorie (suite)

	Dom. aux biens agricoles (Cat. 26)	Dom. aux biens récapitulat. (Cat. 24-26)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)	R.C générale (Cat. 28)	Protection juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécun. diverses (Cat. 31)
	8	9	10	11	12	13	14
1a. Primes	48 381	148 095	12 817	1 779	10 807	12 101	641
1b. Variation des Primes non Acquis	-8	285	32	-8	109	96	1
Total 1	48 389	147 810	12 785	1 787	10 698	12 005	640
2a. Prestations et frais payés	33 512	89 354	4 382	620	4 041	5 042	65
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	13 644	20 028	-1 718	-954	-993	-140	7 832
2. Charges des prestations	47 156	109 382	2 664	-334	3 048	4 902	7 897
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 233	38 428	10 121	2 121	7 650	7 103	-7 257
5. Frais d'acquisition	9 046	27 672	2 392	224	2 002	2 248	66
6. Autres charges de gestion nette	1 331	4 070	352	33	297	332	10
B CHARGES D'ACQUISITION	10 377	31 742	2 744	257	2 299	2 580	76
7. Produits des placements	380	1 894	144	43	71	-4	10
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	380	1 894	144	43	71	-4	10
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	25 958	67 054	8 982	704	4 275	9 414	327
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises							
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	17 149	34 328	3 762	197	1 278	4 769	21
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	9 731	17 867	-2 370	-433	-251	-132	6 927
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs	4 714	11 417	772	186	722	1 200	75
D SOLDE DE REASSURANCE	5 636	-3 442	-6 818	-754	-2 526	-3 577	6 696
RESULTAT TECHNIQUE	-3 128	5 138	703	1 153	2 896	942	-627

HORS-COMPTÉ

14. Provisions pour PNA (Clôture)	624	12 009	1 161	342	1 221	1 471	8
15. Provisions pour PNA (ouverture)	632	11 724	1 129	350	1 112	1 374	7
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	38 531	135 417	10 897	2 194	4 462	1 435	7 823
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	25 533	116 128	13 251	3 148	5 382	1 575	38
18. Autres provisions techniques (Clôture)	3 323	5 447	4 268		112		47
19. Autres provisions techniques (ouverture)	2 677	4 708	3 653		185		

2.5 Informations sur les sinistres - Suite (en K€)

Résultat technique par catégorie (suite)

	Transports (Cat. 34)	Construction dommages (Cat. 35)	Construction resp.civile (Cat. 36)	Crédit (Cat. 37)	Caution (Cat. 38)	Acceptation (non-Vie) (Cat. 39)	Total
	15	16	17	18	19	20	21
1a. Primes	1 204	751	2 712			9 120	500 598
1b. Variation des Primes non Acquisées	-4						2 323
Total 1	1 208	751	2 712			9 120	498 275
2a. Prestations et frais payés	172	119	1 580			4 923	325 435
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-24	297	-272			872	48 626
2. Charges des prestations	148	416	1 308			5 795	374 061
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	1 060	335	1 404			3 325	124 214
5. Frais d'acquisition	225	117	506			485	91 859
6. Autres charges de gestion nette	33	17	74			485	13 961
B CHARGES D'ACQUISITION	258	134	580			970	105 820
7. Produits des placements	2	58	310			516	6 331
8. Participations aux résultats							
C SOLDE FINANCIER	2	58	310			516	6 331
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	484	246	889				188 864
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises							
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	54	22	471				103 779
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées							
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-7	92	-5				46 611
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer							
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats							
13. Commissions reçues des réassureurs	88	44	158				28 917
D SOLDE DE REASSURANCE	-349	-88	-265				-9 557
RESULTAT TECHNIQUE	455	171	869			2 871	15 168

HORS-COMPTÉ

14. Provisions pour PNA (Clôture)	42						42 719
15. Provisions pour PNA (ouverture)	46						40 396
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	95	3 872	20 687			24 413	584 262
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	119	3 574	20 958			23 597	534 526
18. Autres provisions techniques (Clôture)						394	182 739
19. Autres provisions techniques (ouverture)						337	183 848





Rapports du Commissaire aux comptes

Aux Sociétaires de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

2, AVENUE DE LIMOGES - 79044 NIORT CEDEX 09

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et

principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/1/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé n° 1 :

Risque identifié	Notre réponse
<p>Placements financiers – Risque sur la valorisation des titres Groupama Holding et Groupama Holding 2</p> <p>Au 31 décembre 2017, les titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2 sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 412 M€ soit 29% du total actif. Ils sont comptabilisés à l'origine à leur coût historique d'acquisition, frais compris diminués d'une provision pour dépréciation durable de 201 M€.</p> <p>Comme indiqué en note 21 de la partie « Placements » de l'annexe, la valeur actuelle des titres de participation des deux sociétés est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction de l'utilité que les participations présentent pour l'entreprise (au regard notamment des capitaux propres réévalués, des résultats et des perspectives d'avenir).</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2 au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leurs valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Pour s'assurer du caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des titres de participation Groupama Holding et Groupama Holding 2, nos travaux ont notamment consisté à analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation du groupe à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; - Comparer les taux de croissance à l'infini aux croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; - Apprécier les taux d'actualisation comparés aux taux usuels utilisés par les analystes financiers du marché sur la base d'un échantillon d'assureurs européens côtés, jugés comparables à la société en termes d'activité, de taille et de zone géographique ; - Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire et analyser les méthodologies de valorisation des titres de participation.

Point clé n° 2

Risque identifié	Notre réponse
<p>Provisions techniques – Provisions pour sinistres non vie</p> <p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de 584 262 milliers d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note 4 de la partie « Opérations techniques » de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à détermination de ces provisions,- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions,- Apprécier la fiabilité des états produits par votre société/mutuelle, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité,- Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions,- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement),- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE par l'Assemblée Générale du 3 Octobre 1990.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la vingt-sixième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de

- définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Nantes, le 21 Mars 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Machtelinck



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Sociétaires de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

2, AVENUE DE LIMOGES - 79044 NIORT CEDEX 09

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Fait à Nantes, le 21 Mars 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Machtelinck



Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes de Groupama Centre Atlantique au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Sociétaires de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

2, AVENUE DE LIMOGES - 79044 NIORT CEDEX 09

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Caisse et en exécution de la mission prévue par l'article L. 322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat de certificats mutualistes a été décidée par votre assemblée générale le 11 Avril 2017, dans le cadre du programme annuel de rachats dans la limite de 10% du montant total des certificats mutualistes émis.

Il nous appartient de vous faire connaître notre appréciation sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions des rachats et utilisations des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Fait à Nantes, le 21 Mars 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Machtelink



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la caisse à des conditions préférentielles par ses administrateurs et dirigeants salariés

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Sociétaires de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

2, AVENUE DE LIMOGES - 79044 NIORT CEDEX 09

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse, nous vous présentons, en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, notre rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoint, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons conduit notre intervention sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; cette doctrine requiert la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en œuvre des diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits :

Les salariés élus en qualité d'administrateurs par le personnel salarié en application de l'article L.322-26-2 du code des assurances et le directeur général bénéficient, au même titre que d'autres salariés en activité, d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale (c'est-à-dire le salarié, son conjoint, et ses enfants à charge) à l'exclusion de la garantie CMC couverte par ailleurs, dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

Fait à Nantes, le 21 mars 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Séverine Machtelinck





Résolutions de l'Assemblée générale

Les résolutions

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports d'activité, financier et moral du Conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2017, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2017, qui s'élève à 18 379 202,15 euros, de la façon suivante :

- Affectation aux réserves statutaires :

- 1 837 920,22 euros à la réserve complémentaire,
- 918 960,11 euros à la réserve pour éventualité diverses,

- Autres affectations :

- 661 959,26 euros à la rémunération des Certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3,0 %,
- Le solde, soit 14 960 362,56 euros étant reporté en à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de Certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux Certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public.

Troisième résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions autorisées, visées à l'article R 322-57-1 du Code des assurances, d'une part, et prévues à l'article R 322-57-IV-2° du Code des assurances d'autre part, l'Assemblée générale en approuve les termes.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie la nomination en qualité d'administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration de Groupama Centre-Atlantique en date du 22 septembre 2017, sur proposition du Conseil d'administration de la Fédération départementale des caisses locales Groupama de la Vendée, de :

M. Noël RAMBAUD – Président de la caisse locale de Chantonay

en remplacement de M. Joseph PASQUIER, atteint par la limite d'âge statutaire, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise l'émission d'un montant de 15 600 000 € de certificats mutualistes, divisée en 1 560 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.

Les certificats mutualistes détenus en propre par la Caisse régionale par suite de rachats de certificats émis dans le cadre de l'émission d'un montant de 45 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale le 21 avril 2016 pour une durée de 24 mois qui prendra fin le 20 avril 2018 seront placés auprès des personnes susvisées prioritairement à l'émission des certificats objet de la présente autorisation

L'émission sera réalisée au fur et à mesure de la souscription des certificats dans un délai maximum de treize mois à compter de la date de la présente Assemblée générale. Elle viendra alimenter au fur et à mesure le fonds d'établissement. Si, au terme de ce délai, les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant d'émission autorisé, l'émission sera limitée au montant des souscriptions. Elle pourra être clôturée avant l'expiration de ce délai et limitée au montant souscrit à la date de la clôture par décision du conseil d'administration.

Les certificats émis en vertu de la présente résolution seront soumis à toutes les dispositions de la loi et des statuts. Ils seront payables en numéraire en totalité à la souscription, et ne donneront lieu à aucun frais d'émission à la charge des souscripteurs.

Ils ouvriront droit à une rémunération variable fixée annuellement par l'Assemblée générale de la Caisse régionale lors de l'approbation des comptes, dans les limites fixées par la loi, et payable en numéraire. Toutefois, l'Assemblée générale annuelle pourra décider de payer la rémunération en certificats mutualistes aux titulaires de certificats mutualistes qui en feront la demande.

Conformément à la loi, les certificats mutualistes ne pourront être cédés qu'à la Caisse régionale, qui pourra les racheter à leur valeur nominale, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale et dans les conditions fixées au programme annuel de rachats arrêté par celle-ci, et approuvé préalablement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ils seront remboursables en cas de liquidation de la Caisse régionale et après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires et subordonnés conformément aux statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour arrêter les modalités pratiques de l'émission, et notamment pour constater la souscription et l'émission des certificats mutualistes, fixer le mode de calcul de leur rémunération en fonction de leur durée de détention, le délai de versement de ladite rémunération postérieurement à l'assemblée générale annuelle qui en décide le montant, les modalités suivant lesquelles les souscripteurs pourront choisir de réinvestir la rémunération de leurs certificats en certificats mutualistes et les modalités suivant lesquelles la rémunération sera payée aux souscripteurs ayant exercé ce choix, décider de clôturer l'émission par anticipation et en limiter le montant à celui souscrit à la date de la clôture, ainsi que pour effectuer toutes formalités utiles auprès de l'Autorité des marchés financiers, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ou de tout autre organisme.

Sixième résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le conseil d'administration à étendre le programme de rachats 2018 décidé par l'assemblée générale du 11 avril 2017 aux certificats mutualistes émis dans le cadre de l'émission de 15 600 000 euros autorisée par la présente Assemblée générale.

Elle arrête en conséquence les nouveaux termes du programme de rachats 2018 comme suit :

Le Conseil d'administration est autorisé à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 21 avril 2016 ainsi que dans le cadre de l'émission de 15 600 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 6 avril 2018, ceci en application du programme de rachats de l'année 2018 ci-après arrêté :

1 - Objectif du programme de rachats 2018

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2 - Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2018 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2018 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2018 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2018 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2018, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2018 sera de -2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 317 % après souscription des certificats mutualistes, contre 298 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3 - Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2018, pour les rachats au titre de l'année 2018.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

4 - Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2018 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5 - Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2018 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2018 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2018.

6 - Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2018 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2018, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2018 comme suit :

- au 30 juin 2018 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2018 ;
- et
- au 31 décembre 2018 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2019.

Septième résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45 millions d'euros autorisée par l'assemblée générale du 21 avril 2016, ainsi que dans le cadre de l'émission de 15 600 000 euros autorisée par l'Assemblée générale du 6 avril 2018, ceci en application du programme de rachats de l'année 2019 ci-après arrêté :

1 - Objectif du programme de rachats 2019

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2 - Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2019 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2019 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2019 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2019 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2019 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2019, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2019 sera de -2 points, étant précisé que ce taux est estimé à 314 % après souscription des certificats mutualistes, contre 295 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3 - Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2019, pour les rachats au titre de l'année 2019.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

4 - Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2019 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5 - Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2019 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2019 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2020 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2019.

6 - Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2019 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2019, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2019 comme suit :

- au 30 juin 2019 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2019 ;
- et
- au 31 décembre 2019 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2020.

Huitième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations aux fins d'accomplir toutes les formalités légales.



Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE
la vraie vie s'assure ici

Siège social : 2, avenue de Limoges — CS 60001 — 79044 Niort Cedex 9

SIRET 381 043 686 00017 — APE 6512 Z — Entreprise régie par le Code des assurances
Mise en page et impression Groupama Centre-Atlantique Mars 2018